

Budget rectificatif 2025 n°1

Note de l'ordonnateur

Conseil d'administration du
1^{er} juillet 2025

Table des matières

CONTEXTE	2
RAPPEL BUDGETAIRE.....	4
DEFINITIONS	6
SOUTENABILITE	7
1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES	8
1.1. Les recettes.....	8
1.1.1 LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)	8
1.1.2 LES RESSOURCES PROPRES	9
1.2. Les dépenses.....	14
1.2.1 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT DE MASSE SALARIALE	16
1.2.2 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT	18
1.2.3 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT.....	24
2. EQUILIBRE FINANCIER	27
2.1 Solde budgétaire.....	27
2.2 Opérations au nom et pour le compte de tiers.....	28
2.3 Variation de la trésorerie.....	28
3. SITUATION PATRIMONIALE	29
3.1 Résultat de l'exercice.....	29
3.2 Capacité d'autofinancement	30
3.3 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.....	34
3.4 Plan de trésorerie	34
3.5 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées.....	35
3.6 Tableau des opérations pluriannuelles	36
3.7 Tableau de synthèse budgétaire et comptable.....	37
BUDGET ANNEXE DE LA FONDATION	39

LEXIQUE

AE : Autorisation d'Engagement BI : Budget Initial BR : Budget Rectificatif BUT : Bachelor Universitaire de Technologie (bac +3) COMP : Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance CP : Crédits de Paiement CPER : Contrat Plan Etat Région ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé FDR : Fonds De Roulement GBCP : Gestion Budgétaire et Comptable Publique	GVT : Glissement Vieillesse et Technicité HPSOP : Hors Paye sans Ordonnancement Préalable Loi ORE : Loi Orientation et Réussite des Etudiants Pfi : Programme de Financement PS : Prestation de Service RAP : Reste A Payer RE : Recette (encaissement) SCSP : Subvention pour Charges de Service Public URCA : Université de Reims Champagne Ardenne
---	--



CONTEXTE

Budget Initial

Pour rappel, le budget initial (BI) de l'année 2025 témoignait, dans un contexte national très instable lors de sa préparation, de la volonté d'amélioration de la sincérité budgétaire et de soutenabilité malgré un fonds de roulement fortement dégradé depuis 2020 par les manques de compensation des surcoûts induits par la crise énergétique et les différentes mesures RH nationales. Ces manques de compensation (3,35 M€ sur le seul exercice 2024) ont, en effet cumulé depuis 2020, réduit notre FdR et notre trésorerie de 9,99 M€ (plus de 15 jours de fonctionnement 2024) dont 8,17 M€ pour les mesures RH et 1,82 M€ pour l'énergie.

Par ailleurs, l'établissement a toujours assumé, et continue à le faire, ses choix antérieurs aux crises ayant fortement contribué aux surcoûts exposés ci-dessus. Ces choix portaient notamment sur l'immobilier (Open Science LabZ...), les moyens pour la formation (simulateurs d'odontologie...) ou la recherche (calculateur...) et la gestion des agents (LDG et accord sur le temps de travail).

Ce BI a donc été construit par recherche délicate et responsable de solutions pour respecter avec sincérité budgétaire les critères de soutenabilité comme nos besoins essentiels de financement de nos activités. Il se caractérisait notamment par :

- L'anticipation de l'évaluation de soutenabilité selon les critères du nouveau décret.
- La prise en compte de l'impact 2025 des mesures RH des années précédentes (3,35 M€).
- Le choix de reporter au BR1 l'augmentation du CAS Pensions prévue au PLF 2025 (surcoût alors évalué pour l'URCA à 2,8 M€) et son éventuelle compensation.
- Une anticipation des sous-exécutions usuellement constatées en repartant des exécutions 2024 en dépenses de fonctionnement sur SCSP comme sur Ressources Propres.
- Des arbitrages sur les programmations d'investissements menés en lien avec la capacité de réalisation des équipes concernées et les calendriers réalistes des principales opérations.
- Une coupe de 20% (hors postes incompressibles) sur les enveloppes fonctionnement (-4,5 M€) et investissement (-2,7 M€) résultant des arbitrages supra.
- Une réduction de 3 M€ de la masse salariale hors « coûts partis » en lien avec des décisions sur plusieurs facteurs (taux et délais de remplacements de BIATSS et d'enseignants(-chercheurs), rationalisation de la charge d'enseignement du second semestre 2024-2025, cadrage pour la rentrée 2025 incluant une rationalisation consécutive de l'offre de formation et de son coût de mise en œuvre).

Ces efforts de réduction de nos dépenses usuelles (-10,2 M€) ont permis d'élaborer un BI sincère mais contraignant permettant le financement *a minima* de nos missions et du maintien en conditions opérationnelles de nos infrastructures numériques comme immobilières et respectant 2 des 3 critères de soutenabilité :

- Un taux de pression de masse salariale à 81,79%, sous le plafond de 83%.
- Une trésorerie ne posant apparemment pas de difficulté particulière (32,76 jours, légèrement au-dessus du plancher de 30 jours), mais en majeure partie « fléchée » avec un BFR fortement négatif en raison des avances perçues sur des projets pluri-annuels de diverses natures (recherche, France 2030, Alliance européenne INVEST...).
- Un FdR final prévisionnel qui, sous le poids cumulatif des surcoûts externes non compensés, passait en dessous du critère plancher de 15 jours (12,15 jours).



Pilotage et suivi

L'ouverture de l'exercice 2025 a été opérée dans le contexte des services votés avec une mise à disposition partielle des enveloppes votées en BI.

Par ailleurs, le suivi des mesures sur la masse salariale a été opéré, avec la décision immédiate de report massif au 01/09/2025 de la plupart des recrutements prévus au 01/03/2025, plusieurs rencontres avec chacune des composantes pour élaborer les modalités de mise en œuvre des réductions de charges d'enseignement nécessaires, et aussi de façon mensuelle au sein du COPIMS (Comité de Pilotage de la Masse Salariale qui réunit DGS, DRH, DAF, AC, CAP, VP RH et conseiller Finances).

Les rencontres avec les composantes ont été fructueuses même s'il nous faut encore attendre quelques jours (début à mi-juillet) pour dresser un bilan quantitatif des réductions constatées sur 2024-25 et prévues pour 2025-26.

Budget rectificatif n°1

Pour la construction de ce BR1, l'impact de la réduction de charge d'enseignement n'a donc pas été modifié mais le COPIMS ne constate pas à ce stade d'alerte sur 2024-25 et les maquettes de formations remontées par les composantes pour 2025-26 montrent une réduction de plusieurs milliers d'heures maquette. Ces données sont en cours de consolidation et de quantification en termes de baisse de charge d'enseignement sur les 2 années universitaires.

En revanche, les remplacements de BIATSS et d'enseignants(-chercheurs) contractuels (ATER/PCT...) ont été drastiquement réduits (principalement sur le volet enseignants en lien avec la réduction de charge d'enseignement négociée avec les composantes pour la rentrée 2025).

Dans la poursuite de la recherche de sincérité budgétaire, les enveloppes de CP de fonctionnement et d'investissement ont été conservées au niveau du BI malgré des demandes de hausse des entités. En effet, les enveloppes BI semblent en phase avec le CF 2024.

La SCSP a été repositionnée au niveau de la notification initiale avec intégration en dépenses de l'effet actualisé de la hausse du taux de CAS-pensions (2,8 M€, très proche de l'évaluation menée fin 2024).

Enfin, la trésorerie initiale et le FDR initial ont été corrigés d'après le CF 2024 et les écritures comptables prévisionnelles (dont écritures d'inventaires) ont été ajustées en fonction des dernières données disponibles.

Après la prise en compte de tous ces éléments, les principaux agrégats progressent par rapport au BI :

	<u>BR1 2025</u>	<u>BI 2025</u>	
• Résultat	+2 387 K€	+ 1 588 K€	(+799 K€)
• CAF	10 415 K€	6 149 K€	(+4 266 K€)
• Prélèvement du FDR	-8 109 K€	-9 484 K€	(+1 375 K€)

Les critères de soutenabilité sont respectés (taux de pression MS < 83%, FDR >15 jours, trésorerie >30 jours) :

- Niveau final de trésorerie :	25 069 K€	38,68 jours de fonctionnement en CP
- Niveau final de FdR :	10 053 K€	15,51 jours de fonctionnement en CP
- Taux de pression de MS :		82,98%

Malgré les mesures fortes qui ont été prises, ce BR1 respecte les critères avec des marges qui se réduisent, y compris sur la trésorerie qui, rappelons-le, est très majoritairement fléchée.

La criticité de notre situation augmente tout comme l'urgence déjà exprimée d'assurer la soutenabilité de notre budget et de revenir à un financement correct des missions qui nous sont déléguées, en stoppant l'hémorragie financière induite par les manques de compensation des mesures RH décidées par l'état (3,35 M€ par an) et, au-delà, en ré-abondant notre FdR et notre trésorerie d'une partie des 9,99 M€ prélevés par des surcoûts exogènes depuis 2020 (cf. supra).



RAPPEL BUDGÉTAIRE

Pour mémoire, le budget de la Fondation est séparé du reste de l'établissement. De même, le centre de formation des apprentis (CFA) ayant intégré le budget de l'établissement au 1^{er} janvier 2025, il n'est donc plus défini comme une société à comptabilité distincte (SACD). Le réseau ESR reste quant à lui une SACD sur l'exercice 2025, mais selon le nouveau décret, il devra, à partir du 1^{er} janvier 2026, être réintégré sous l'établissement.

L'élaboration de ce budget a été réalisée en tenant compte de la situation financière de l'établissement et des enjeux encourus. L'objectif était également de respecter les critères du nouveau décret financier qui ne s'appliquaient pas pour le budget initial 2025, mais qui s'appliquent pour ce premier budget rectificatif.

Pour rappel, pour l'élaboration du budget initial 2025, la stratégie a été dans un premier temps d'analyser les recensements des besoins remontés en soutien établissement et leurs justifications par les différentes entités. Puis une comparaison avec les dotations 2024 et l'exécution réelle à fin octobre 2024 a été effectuée afin de réajuster ces demandes. Les résultats prévisionnels des grands agrégats qui en ressortaient ne permettaient pas de présenter un budget soutenable (FDR et taux de pression de MS en deçà des seuils respectables). Dans ce contexte, les actions menées afin de rétablir la soutenabilité, ont révisé à la baisse les dotations de fonctionnement et d'investissement. Une limitation de la masse salariale a également été nécessaire sur plafond 1 afin de réduire le taux de pression de masse salariale prévisionnel. Pour cela, différentes allocutions ont été tenues par le président afin de sensibiliser les composantes, directions et entités. De même, l'équipe de la gouvernance a tenu des réunions avec notamment chacune des composantes afin d'établir un plan d'action.

Pour rappel, les enveloppes d'autorisation de dépenses, hors fondation, fixées en crédits de paiement (CP) lors du budget initial (BI) 2025 s'établissaient donc comme suit :

- Masse salariale (MS) :	195 486 K€
- Fonctionnement :	34 286 K€
- Investissement :	26 029 K€

En parallèle, les objectifs de recettes se décomposaient de la manière suivante :

- Subvention pour charge de service public (SCSP) :	189 630 K€
- Recettes propres globalisées :	26 225 K€
- Recettes propres fléchées :	15 896 K€

Rappelons aussi que ce BI 2025 prévoyait un résultat positif de 1 588 K€ et un prélèvement du fonds de roulement de 9 484 K€.

Dans un contexte de prudence lié à la situation nationale, les enveloppes financées par la dotation du ministère ont été ouvertes à 70%. La libération des 30% s'effectuera sur demande justifiée et arbitrage avec la direction générale des services et la gouvernance. L'atteinte des objectifs dans le cadre du COMP interne mis en place par l'établissement avec les composantes et les structures de recherche sera également un facteur à l'ouverture complémentaire.

La sous-exécution récurrente sur les derniers exercices a également conduit à reprendre les prévisions sur les crédits fléchés et à les ajuster. Ce BR1 2025 permet une nouvelle analyse des prévisions, de l'exécution sur la première partie de l'année et un ajustement selon les besoins.

Sur le plan méthodologique et technique, plusieurs actions sont à mettre en évidence :

- 
- Le travail sur les restes à payer entre 2017 à 2024 continue. Un état des engagements, des restes à livrer et à facturer a été envoyé à chaque composante, direction ou encore service commun afin de supprimer les engagements qui n'aboutiront pas à paiement.
 - Les tableaux 9 et 10 des états réglementaires nécessitent encore certaines actions à mener pour pouvoir les extraire du logiciel SIFAC :
 - Mise en qualité SIFAC pour le déploiement d'INFINOE
 - Mise en place du BOPA (prévisions pluriannuelles des projets)
 - La mise en place du contrôle interne budgétaire et comptable (CIB-CIC) fait partie des objectifs du COMP ainsi que la fiabilisation des données sur le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et les données financières immobilières de l'établissement.

Pour garantir une meilleure lisibilité de la présente note, les tableaux présentés correspondent à des synthèses ou à des extraits des tableaux réglementaires hors Fondation. L'ensemble des documents budgétaires de la Fondation est porté en annexe et leur contenu est synthétisé dans la dernière partie de cette note.



DEFINITIONS

- Le solde budgétaire

Indicateur économique qui mesure la différence entre les recettes et les dépenses budgétées toutes masses confondues (masse salariale, fonctionnement et investissement) sur une année. Selon les 3 cas possibles, l'établissement peut constater un solde budgétaire excédentaire (recettes > dépenses), déficitaire (recettes < dépenses) ou bien nul (recettes = dépenses).

- Résultat de l'exercice ou résultat net comptable

Indicateur de la performance financière qui mesure la différence entre les produits et les charges sur une année. Selon les 2 cas possibles, l'établissement peut constater un bénéfice via un résultat net comptable positif (produits > charges) ou bien une perte via un résultat net comptable négatif (produits < charges).

- Capacité d'autofinancement (CAF)

Indicateur financier qui mesure la capacité d'un établissement à financer ses investissements ou rembourser ses dettes à partir de ses ressources internes, c'est-à-dire sans avoir besoin de recourir à un financement externe (emprunts, ...). La CAF représente ainsi les ressources nettes générées au cours d'un exercice, après avoir payé toutes les charges, mais en excluant les charges non décaissables (comme les dotations aux amortissements).

- Fonds de roulement (FDR)

Indicateur calculé à partir du bilan, le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables (réserves, subventions d'investissement, dotations) et les dépenses d'immobilisations. Il permet de vérifier dans quelle mesure est respectée une des règles fondamentales de l'équilibre financier : les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables. Cependant, le FDR ne peut suffire à la définition de la richesse réellement disponible pour la poursuite de la politique d'investissement de l'université.

- Besoin en fonds de roulement (BFR)

Indicateur qui permet de mesurer le besoin de financement nécessaire pour couvrir le décalage entre les paiements et les encaissements. Le BFR est la résultante d'éléments qui s'imposent à l'établissement (ex. : délai maximum de paiement aux fournisseurs fixé par la réglementation, paiement des cotisations fiscales et sociales à des dates précises, date de versement des subventions...) ou de décisions de gestion (ex. : délai de recouvrement des créances auprès des autres établissements, des entreprises...). Un BFR positif indique que l'établissement a besoin de trésorerie pour financer l'activité quotidienne, tandis qu'un BR négatif indique que l'établissement encaisse plus rapidement qu'elle ne décaisse.



SOUTENABILITE

Le nouveau décret financier s'applique dans le cadre de ce budget rectificatif 2025. Il prévoit de nouveaux critères de soutenabilité, et malgré un contexte budgétaire toujours plus contraint, les seuils sont respectés.

Les critères de soutenabilité en vigueur sont exposés dans le tableau ci-dessous avec la vérification de validité d'après les chiffres de ce budget rectificatif :

Critères de soutenabilité	Plancher	Plancher	Valeur BR1 2025	Validité
Taux de pression MS	Charges de personnel / produits encaissables	83%	82,98%	✓
Fonds de roulement	Jours de fonctionnement décaissable	15 jours	15,51 jours	✓
Trésorerie	Jours de fonctionnement décaissable	30 jours	38,68 jours	✓

Si les critères de soutenabilité sont respectés dans ce budget rectificatif, il faut noter qu'ils sont respectés de peu. Les différentes actions menées pour ce budget 2025 (réduction de la masse salariale et ouverture du budget à 70%) devraient permettre d'ajuster positivement ces critères.

1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES

1.1. Les recettes

Le montant total des recettes globalisées et fléchées prévues au BR1 s'élève à 243 246 K€, soit une augmentation de +2 859 K€ (+1,19%) par rapport à l'exercice 2024 et de +11 496 K€ (+4,96%) par rapport au BI 2025. La prévision des recettes est retracée dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Evolution des recettes

Recettes	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	Variation BR1 2025/ CF 2024		Variation BR1 2025/ BI 2025	
				montant	pourcentage	montant	pourcentage
SCSP	191 466 283,00	189 630 300,00	192 723 550,00	1 257 267,00	0,66%	3 093 250,00	1,63%
Recettes propres globalisées	28 380 235,95	26 224 588,70	27 933 310,95	- 446 925,00	-1,57%	1 708 722,25	6,52%
Recettes propres fléchées (hors recettes gagées)	20 540 610,52	15 895 696,42	22 589 426,05	2 048 815,53	9,97%	6 693 729,63	42,11%
TOTAL hors recettes gagées	240 387 129,47	231 750 585,12	243 246 287,00	2 859 157,53	1,19%	11 495 701,88	4,96%

Cette prévision d'augmentation par rapport à l'exercice 2024 est liée à la fois à une hausse de la recette SCSP pour +1 257 K€ (+0,66%) et des recettes propres fléchées pour +2 049 K€ (+9,97%). Parallèlement, on constate une légère baisse des recettes propres globalisées pour -447 K€ (-1,57%).

Par rapport au budget initial 2025, cette prévision de recettes est en augmentation sur les 3 volets, avec principalement une augmentation des recettes fléchées pour + 6 694 K€ soit +42,11%, suivies des recettes propres globalisées avec +1 709 K€ soit 6,52% et enfin de la SCSP avec +3 093 K€ soit 1,63%.

Les recettes seront présentées ci-après par origine de financement.

1.1.1 La Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

Graphique 1 : Evolution de la SCSP en M€



Pour rappel, la pré-notification 2025 n'ayant pas été reçue au moment de l'élaboration du BI 2025, la SCSP avait été estimée à 189 630 K€ à partir de la notification intermédiaire de 2024 en tenant compte de la variation prévue du versement annuel lié au COMP (50% en 2024 contre 30% en 2025).

Lors de ce BR1 2025, la recette de SCSP a été révisée à 192 724 K€, montant de la notification initiale en date du 30 avril 2025. Cette notification initiale se répartie de la façon suivante :

Crédits de masse salariale :	179 140 942 €
• Masse salariale :	177 527 929 €
• Actions spécifiques :	1 613 013 €
Crédits de fonctionnement :	13 582 608 €
• Compensation exonérations de droits d'inscription	1 694 336 €
• Fonctionnement	11 346 117 €
• Actions spécifiques :	542 155 €

Il est à noter que selon le courrier de notification 2025 « cette ventilation des crédits revêt un caractère indicatif. Les crédits de la SCSP sont globalisés, modulo la distinction entre l'enveloppe masse salariale et l'enveloppe fonctionnement ».

Par rapport à la pré-notification 2025 reçue en mars, notification provisoire en services votés, la notification initiale 2025 réajuste la dotation allouée et comprend des crédits supplémentaires :

- 1- Une compensation de la hausse du CAS Pensions de 4 points au 1^{er} janvier 2025 pour +2 795 K€
- 2- La poursuite de la loi de programmation de la recherche (LPR) pour +379 K€
- 3- Des mesures sociales en faveur de la santé des étudiants pour +96 K€
- 4- Des mesures de santé +158 K€
- 5- La gestion nationale RH +26 K€

1.1.2 Les ressources propres

Dans ce BR1 2025, les ressources propres sont réévaluées à 50 523 K€ soit +8 402 K€ (+19,95%) par rapport aux prévisions du BI et +1 601K€ (+3,27%) par rapport à 2024. L'université prévoit donc une légère hausse de ses recettes propres.

Tableau 2 : Répartition des recettes depuis 2023

répartition des recettes	CF 23	CF 24	BI 25	BR1 25	Ecart BR1 /BI 25	Ecart BR1 / CF 24
SCSP	78,28%	79,65%	81,83%	79,23%	-2,60%	-0,42%
Recettes propres globalisées	10,67%	11,81%	11,32%	11,48%	0,17%	-0,32%
Recettes propres fléchées	11,05%	8,54%	6,86%	9,29%	2,43%	0,74%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		

La prévision de répartition des recettes de ce BR1 est assez proche de celle constatée aux comptes financiers des deux dernières années. En effet, la révision à la hausse des recettes propres pour ce BR1, réduit le poids de la SCSP sur les recettes totales (-2,60%) pour s'approcher du constat 2024 (-0,42%). L'augmentation des recettes propres est essentiellement liée à l'augmentation de recettes propres fléchées, qui permet d'augmenter le poids de ces dernières sur les recettes totales de +2,43% pour s'approcher de la réalité des

comptes financiers. Enfin, si on constate que la prévision de recettes propres globalisées est inférieure à la réalisation 2024 (-0,32%), elles restent supérieures à celle de 2023.

Par ailleurs, les encaissements 2024 peuvent correspondre à des factures émises lors des années antérieures et donc à des recettes prévues (et comptabilisées en produits à recevoir) les années précédentes.

L'analyse plus en détail des prévisions des ressources propres de l'établissement sera effectuée d'après leur fonds, c'est-à-dire leur origine de financement.

Tableau 3 : Comparaison des recettes par fonds budgétés et réalisées (hors SCSP)

FONDS	Réalisé 2024			BI 2025			BR 1 2025			Variations			
	RPG en K€	RPF en K€	Total en K€	RPG en K€	RPF en K€	Total en K€	RPG en K€	RPF en K€	Total en K€	Ecart en K€ BR1 25/ CF 24	Ecart en % BR1 25/ CF 24	Ecart en K€ BR1 25/BI 25	Ecart en % BR1 25/BI 25
Droits d'inscription	3 864	0	3 864	4 151	0	4 151	4 151	0	4 151	287	7,42%	0	0,00%
Formation continue, diplômes propres et	4 975	2	4 977	12 380	0	12 380	15 100	0	15 100	10 122	203,38%	2 719	21,97%
Taxe d'apprentissage	522	63	585	774	63	837	1 134	63	1 197	612	104,57%	360	42,98%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	298	1 387	1 685	389	1 136	1 524	389	1 344	1 733	48	2,85%	209	13,68%
Valorisation	134	0	134	128	0	128	128	0	128	-6	-4,78%	0	0,00%
ANR investissements d'avenir	381	5 542	5 923	363	5 560	5 922	569	7 729	8 297	2 374	40,09%	2 375	40,10%
ANR hors investissements d'avenir	399	2 077	2 476	327	1 493	1 819	327	1 671	1 997	-478	-19,32%	178	9,78%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	254	3 069	3 323	226	2 367	2 594	402	2 981	3 384	60	1,81%	790	30,46%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union	284	2 289	2 572	100	1 684	1 784	100	1 939	2 039	-533	-20,72%	256	14,33%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	2 563	5 489	8 053	1 263	3 554	4 817	1 743	6 763	8 506	453	5,63%	3 689	76,57%
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	43	358	401	2	40	42	2	85	87	-314	-78,33%	45	106,89%
Autres recettes	14 662	266	14 927	6 121	0	6 121	3 889	15	3 904	-11 024	-73,85%	-2 217	-36,23%
TOTAL RECETTES	28 381	20 541	48 921	26 225	15 896	42 120	27 933	22 589	50 523	1 601	3,27%	8 402	19,95%

Les droits d'inscription

L'estimation des droits d'inscription n'est pas modifiée pour ce BR1 qui reste à 4 151 K€. On peut noter que cette estimation est supérieure au réalisé 2024 : +287 K€ soit +7,42%. Ces droits d'inscription sont majoritairement constatés en fin d'année civile. Une révision de cette prévision pourrait être effectuée au second budget rectificatif selon la réalisation constatée.

La formation continue, diplômes propres et VAE

La prévision de recettes en formation continue est revue à la hausse de +2 719 K€ (+21,97%) par rapport au BI 2025 pour approcher un montant total de 15 100 K€. La variation est prévue à la fois sur les contrats d'apprentissage du CFA URCA +2 392 K€ mais également sur diverses conventions de formation continue avec +327 K€.

La forte variation des recettes du CFA URCA est liée au reclassement de 2 353 K€ inscrits en budget initial en « Autres recettes ». A cela s'ajoute l'ajustement de +211 K€ des contrats d'apprentissage appréciés par le CFA avec les dossiers dont ils ont connaissance.

Concernant la formation continue hors CFA URCA, les +156 K€ d'augmentation s'expliquent principalement par les réajustements suivants :

- +233 K€ pour l'UFR de médecine,
- +49 K€ liés à de nouvelles conventions ingénieurs du CFAI avec l'EISINE,

- 
- -50 K€ pour les DU de l'IGC (DU Management de l'œnotourisme, DU Journalisme du vin, DU Summer School et le DU Hautes Etudes de la Gastronomie),
 - -21 K€ pour l'UFR Pharmacie.

En comparaison à l'exercice 2024, l'écart de 10 122 K€ vient du fait que des recettes de formation continue ont été codées en « Autres recettes » à défaut de « Formation continue, diplômes propres et VAE ».

La taxe d'apprentissage (TA)

La prévision de taxe d'apprentissage est revue à la hausse avec +360 K€ (+42,98%) par rapport au BI 2025 pour atteindre 1 197 K€. Cette prévision est également en forte hausse par rapport à l'exercice 2024 avec +612 K€ (+104,57%).

Cet écart avec le réalisé 2024 s'explique par la prise en compte du nouveau calendrier de versements de Soltéa. En effet, en 2024, il a été prévu que les deux derniers versements de la TA 24 (682 K€) soient reportés sur l'exercice 2025 du fait de leur réception tardive (novembre) alors que les commandes de l'université étaient clôturées.

Quant à la variation de +360 K€ avec le BI, elle s'explique par la régularisation +290 K€ du reliquat de TA 24 versé en fin d'année 2024, montant inconnu lors de l'élaboration du BI 25. Certaines entités ont également revu à la hausse leur prévision de recettes : +30 K€ pour l'IUT de Troyes, +20 K€ pour l'UFR de Pharmacie, +10 K€ pour l'ESI Reims et +10 K€ l'EISINE.

Les contrats et prestations de recherche hors ANR

La prévision de ces recettes est en augmentation de +209 K€ (+13.68%) par rapport au BI 25 et +48 K€ (+2.85%) par rapport au réalisé 2024 pour atteindre un montant total 1 733 K€.

Cette hausse des recettes encaissées par rapport au BI est liée à des nouveaux contrats de collaboration de recherche ou de nouvelles prestations de services de recherche dont :

- Projet PFAS-AOF porté par le laboratoire ICMR et financé par Cristal Union pour 60 K€ au titre de 2025 (montant total 120 K€),
- Contrat de prestation de services avec la société ELONEO sur l'instrument AUSEA pour 62 K€, hébergé sous le laboratoire GSMA,
- Avenant au contrat de collaboration avec le CEA pour 40 K€ hébergé sous l'ITHEMM,
- 2 nouveaux contrats de collaboration CIFRE avec la société OVH CLOUD, portés par l'ITHEMM, pour 23 K€ et 15 K€,
- Nouveau contrat de collaboration CIFRE / Projet qNMR-Profile, avec la société NatExplore, pour un montant de 9 K€ (montant total du contrat 26 K€).

Valorisation

Dans ce BR1, les recettes de valorisation s'élèvent à 128 K€ soit la même prévision qu'au BI 2025. On constate une baisse attendue dans cette catégorie par rapport à l'exercice 2024 de -6 K€ soit -4,78%.



ANR Investissement d'avenir

8 297 K€ sont prévus en recette d'ANR Investissement d'avenir soit une augmentation de +2 375€ (+40,10%) par rapport au BI et +2 374€ (+40,09%) par rapport au réalisé 2024.

Cette augmentation s'explique essentiellement par la prévision de recettes pour le PIA 4 FIBI pour 2 160 K€.

- De nouvelles recettes ont été inscrites à ce BR au titre des projets recherche :
 - + 150 K€ du PIA MESO NET/GENCI/ROMEO/A. RENARD correspondant à un avenant financier au contrat initial 2022,
 - Nouveau PIA PERP reversement CNRS/projet GOYAVES/HABITER/M.PIANTONI pour 49 K€ (montant total du projet 272 K€),
 - Nouvelle ½ allocation doctorale pour le projet NANO PCM dans le cadre du PIA NANO PHOT coordonné et porté par l'UTT pour 46 K€ (montant total du contrat 65 K€).
- -30 K€ pour les 3 Campus Connectés

ANR hors investissements d'avenir (Préceptif intégré)

L'estimation de ces recettes est revue à la hausse par rapport au BI 2025 : + 178 K€ (+9,78%) pour atteindre un total de 1 997 K€. Il est constaté que cette estimation reste inférieure au réalisé 2024 de 2 476 K€ soit -478 K€ (-19,32%). Pour rappel, le réalisé 2024 était déjà inférieur au réalisé de 2023 de -445 K€ (-15,2%).

Les nouvelles recettes attendues concernent la Recherche pour un montant total de 178 K€, et plus précisément dans le secteur de la Santé (laboratoire MEDYC) avec les nouveaux projets ANR 2024 suivants :

- Avance de 54 K€ pour le projet THROMBOCARB (montant total du projet 269 K€ FDG inclus),
- Avance de 40 K€ pour le projet RAVA (montant total du projet 201 K€ FDG inclus),
- Avance de 84 K€ pour le projet nanoMATRIX (montant total du projet 210 K€ FDG inclus)

Subventions d'exploitation et financement des actifs – Région

Les subventions de la Région sont prévues à hauteur de 3 384 K€ soit une augmentation de +30,46% (+ 790 K€) par rapport au BI 25 mais de seulement +1,81% (60 K€) par rapport au compte financier 2024.

Les recettes concernent principalement les projets suivants :

- +674 K€ de projets de recherche :
 - +583 K€ pour la plateforme ROMÉO relatif au solde du CPER projet GENI CALCULATEUR 3,
 - +7,5 K€ pour le laboratoire MATIM relatif au 1/2 post doctorant du projet REGIA (montant subvention totale 25 K€),
 - +83,5 K€ pour le laboratoire GSMA relatif à la partie investissement du projet BALZAC.
- -61,5 K€ hors recherche :
 - +90 K€ pour le Pacte compétence Transition Numérique avec l'EISINE,
 - +40,5 K€ pour le soutien au PEPITE 4,
 - - 192 K€ correspondant à l'annulation de la recette du projet Open Science Labz inscrite au BI 2025 et reportée au budget 2026.



Subventions d'exploitation et financement des actifs – Union Européenne

Le montant initialement inscrit au BI 2025 était de 1 784 K€ pour les subventions de l'Union Européenne. Avec la nouvelle prévision inscrite au BR1, on peut constater une augmentation de +256 K€ (soit +14,33%) pour atteindre un montant de 2 039 K€, inférieur au réalisé 2024 de -533 K€ (soit -20,72%).

Les variations en comparaison au BI 2025 s'expliquent par :

- Un nouveau projet « Erasmus MIC Japon/Maroc » avec une recette prévisionnelle de +200 K€,
- Une réduction de la prévision de recette pour - 30 K€ de l'Erasmus MIC Monténégro,
- +83,5 K€ pour le laboratoire GSMA relatif à la partie investissement du projet BALZAC.

Subventions d'exploitation et financement des actifs – Autres financements publics

Ces recettes sont inscrites pour 8 506 K€ soit une prévision de +3 689 K€ (+76,57% par rapport au BI 25) proche du réalisé 2024 qui était de 8 053 K€. (+453 K€ +5,63%).

Une grande partie de ce réajustement est liée à la prévision de recette dans le cadre du contrat avec l'ARS concernant le remboursement des frais pour les MSU (Maîtres de Stage Universitaires) du 3^{ème} cycle des études de médecine, avec un reversement du CHU pour 2 659 K€.

Viennent ensuite divers réajustements des entités et composantes de l'université avec :

- +572 K€ pour les projets de recherche :
 - +153 K€ de l'INSERM pour le MEDYC dans le cadre du projet Radio – TME – TARGETING
 - +70 K€ de l'AAAMH pour le CRESTIC dans le cadre du projet HINT2
 - +65 K€ de l'AERM (fonds verts) pour le GEGENA dans le cadre du projet HELEADE
 - +14 K€ de la DREAL (fonds verts) pour le GEGENA dans le cadre du projet HELEADE
 - +59 K€ de l'Institut Carnot pour différents projets du laboratoire BIOS : Biomatbouleau, Misbone, Latexbio, Deridage
 - +44 K€ du CHU de Reims pour le CNR TOXO 2025
 - +43 K€ de l'AAAMH pour le MEDYC dans le cadre des conventions 2025
 - +30 K€ de la Ligue contre le cancer pour le MEDYC dans le cadre de la convention 2025
 - +28 K€ de la Ligue contre le cancer pour le laboratoire BIOSPEC-T
 - +15 K€ du Grand Reims pour le PUI INNOREM
 - +10 K€ du Grand Reims pour la chaire MALDIVE
 - +10 K€ du Grand Reims pour la chaire BASE
 - +21 K€ pour 3 autres contrats
- + 458 K€ pour les projets hors recherche :
 - +193 K€ du conseil départemental des Ardennes pour la DPI au titre de l'occupation de locaux de l'EISINE
 - +160 K€ de Troyes Champagne Métropole pour l'IUT de Troyes
 - +33 K€ de CCCA BTP pour le solde de subvention portant sur la création de la licence professionnelle « Géomètre Projeteur en Travaux Publics (LP GEOTP) » à l'IUT de Reims
 - +20K€ de l'UTT pour l'EISINE
 - +19 K€ de reliquats pour les cordées de la réussite de l'IUT de Troyes
 - +18 K€ du conseil départemental de la Marne pour l'IGC
 - +14 K€ pour d'autres contrats

Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs

Ces recettes ont été réajustées dans ce BR1 de la manière suivante :

- +35 K€ de la Fondation Arc pour l'unité IRMAIC
- +9 K€ de la Fondation Albertine pour le projet Transatlantic porté par le CRIEG
- +1 K€ de la société AGAME pour la plateforme du CERFE

Soit une variation de 45 K€ (+106,89%) par rapport au BI 25 pour atteindre un montant total de 87 K€ ; montant qui reste inférieur au réalisé de 2024 qui atteignait 401 K€ (-314 K€ soit -78,33%). La prévision de cette typologie de recette reste complexe car certains dons ne peuvent être anticipés.

Autres recettes

Dans cette dernière catégorie qui concernent toutes les autres recettes, un réajustement de -2 217 K€ (-36,23%) par rapport au BI 25 est réalisé. Ce dernier amène à un montant total de recettes de 3 904 K€, ce qui est très inférieur au réalisé 2024 (-11 024 K€ soit -73,85%). En effet, une majeure partie de la formation continue avait été saisie dans cette catégorie en 2024, et a été reclassée en prévision 2025.

La variation de -2 217 K€ au BR1 correspond pour presque sa totalité au reclassement des -2 353 K€ de la formation continue. A cela, s'ajoutent divers ajustements émanant des composantes et des directions de l'université pour un total de +135 K€. Ils concernent de nouvelles opérations comme celles de la DPI qui prévoit +37 K€ de locations, des augmentations de recettes concernant les mises à disposition du personnel URCA détaché dans d'autres établissements pour +58 K€ ou les colloques « recherche » 2025 pour 15 K€.

1.2. Les dépenses

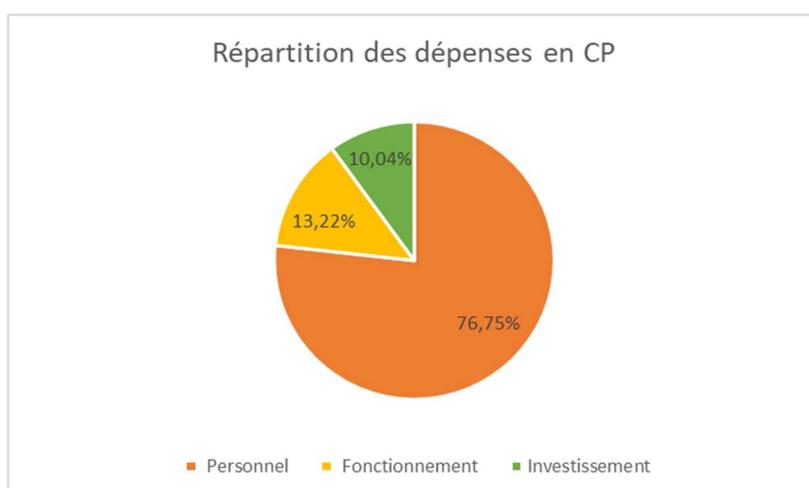
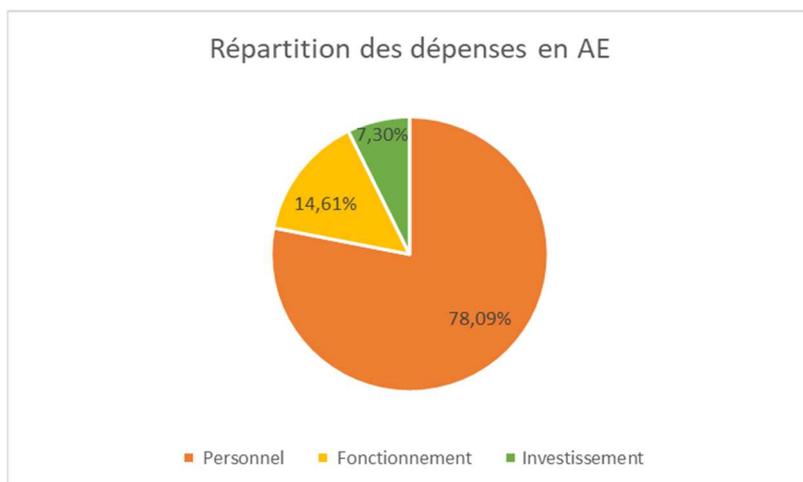
Tableau 4 : Evolution des autorisations budgétaires par enveloppe budgétaire

AE	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	Variation BR1 2025/ CF 2024		Variation BR1 2025/ BI 2025	
				montant	pourcentage	montant	pourcentage
Personnel	193 119 174,97	195 485 635,83	199 050 944,83	5 931 769,86	3,07%	3 565 309,00	1,82%
Fonctionnement	31 493 857,53	33 953 916,17	37 233 126,47	5 739 268,94	18,22%	3 279 210,30	9,66%
Investissement	22 555 052,24	18 236 670,33	18 620 488,06	- 3 934 564,18	-17,44%	383 817,72	2,10%
TOTAL	247 168 084,74	247 676 222,33	254 904 559,35	7 736 474,61	3,13%	7 228 337,02	2,92%

Tableau 5 : Evolution des crédits de paiement par enveloppe budgétaire

CP	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	Variation BR1 2025/ CF 2024		Variation BR1 2025/ BI 2025	
				montant	pourcentage	montant	pourcentage
Personnel	193 024 400,68	195 485 635,83	199 050 944,83	6 026 544,15	3,12%	3 565 309,00	1,82%
Fonctionnement	29 889 228,02	34 285 850,68	34 285 850,68	4 396 622,66	14,71%	-	0,00%
Investissement	21 911 926,76	26 029 483,04	26 029 483,04	4 117 556,28	18,79%	-	0,00%
TOTAL	244 825 555,46	255 800 969,55	259 366 278,55	14 540 723,09	5,94%	3 565 309,00	1,39%

Graphique 2 : Répartition des dépenses par enveloppe budgétaire



Le budget rectificatif 2025 prévoit une enveloppe d'AE à hauteur de 254 905 K€ et de 259 366 K€ de CP. Ces enveloppes budgétaires se répartissent selon les trois grandes masses suivantes : masse salariale pour 78,09% d'AE et 76,75% de CP, fonctionnement pour 14,61% d'AE et 13,22% de CP et investissement pour 7,30% d'AE et 10,04% de CP.

Par rapport au BI 2025, les prévisions d'AE sont en augmentation de 7 228 K€ (+2,92%) et les CP de 3 565 K€ (+1,39%). Le choix qui a été effectué pour ce budget rectificatif est d'inscrire uniquement les CP supplémentaires de la masse salariale. En effet, si on regarde les chiffres de l'exercice 2024 et les prévisions déjà inscrites en budget initial, on constate que le budget initial permettra largement de répondre aux besoins de CP sur l'exercice avec plus de 4 M€ en plus en fonctionnement comme en investissement :

	Fonctionnement en CP	Investissement en CP
BI 2025	34 285 851	26 029 483
CF 2024	29 889 228	21 911 927
Ecart	4 396 623	4 117 556

Ainsi, ce choix permet de rester en cohérence avec les exécutions passées, tout en tenant compte des particularités de l'année 2025. Il est à noter qu'un second réajustement sera effectué au BR2 selon l'exécution constatée et les besoins. Par ailleurs, l'augmentation des AE porte en majeure partie sur la masse salariale pour +3 565 K€ et le fonctionnement pour +3 279 K€. Celles des CP porte ainsi uniquement sur la masse salariale pour +3 565 K€.



Par rapport à 2024, les prévisions d'AE pour l'exercice 2025 sont en augmentation de 7 736 K€ (+3,13%) et les CP de 14 541 K€ (+5,94%). Cette forte variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de masse salariale avec une variation de +3,07% en AE et de +3,12% en CP.

Les écarts et évolutions seront étudiés dans les points suivants.

1.2.1 Autorisations d'engagement et crédits de paiement de masse salariale

En comptabilité budgétaire, l'enveloppe de dépenses de personnel s'établit à 199 051 K€ d'AE et de CP. Cette prévision de crédits augmente de 3 565 K€ par rapport au BI (+1,82%) et de 6 027 K€ par rapport à 2024 (+3,12%)

Le plafond total d'emplois de l'établissement, mesuré en équivalent temps plein travaillé (ETPT), porte sur l'ensemble des emplois rémunérés par l'URCA qu'ils soient délégués par l'Etat ou financés sur ressources propres.

Les emplois délégués sont limités par un plafond maximal notifié par l'Etat à 2 281 ETPT.

Le plafond d'emplois proposé est de 2 516 ETPT se décomposant en 2 223 ETPT d'emplois délégués par l'Etat et 293 ETPT d'emplois sur ressources propres.

Pour rappel, le plafond d'emplois du BI 2025 était de 2 507 ETPT se décomposant en 2 245 ETPT d'emplois délégués par l'Etat et 262 ETPT d'emplois sur ressources propres.

Cette hausse constatée de 9 ETPT s'explique notamment par :

- **- 22 ETPT sur plafond 1 :**

Enseignants-Enseignants-Chercheurs Titulaires	- 1,69 ETPT
Enseignants-Enseignants-Chercheurs Contractuels	-12,21 ETPT
BIATSS Titulaires	-1,42 ETPT
BIATSS Contractuels	-6,75 ETPT

Le réajustement négatif de 3,11 ETPT au niveau de la population titulaire découle de départs non connus au budget initial.

La diminution de 18,96 ETPT au niveau de la population contractuelle est corrélée à la décision du non-renouvellement de 40 postes d'enseignants contractuels à la rentrée 2025 ainsi qu'au report de prise de poste d'agents contractuels BIATSS au 01/09/2025.

- **+ 31 ETPT sur plafond 2** (réajustement des prévisions d'emploi sur ressources propres)

Pour précision, la variation de la répartition des ETPT par plafond d'emploi, par statut et par population entre le BI 2025 et le BR 1 2025 est la suivante :

Emplois			Plafond Etat ETPT			Hors SCSP EPT			Global ETPT		
Catégories	Nature		BR 1 25	BI 25	Δ BI 2025	BR 1 25	BI 25	Δ BI 2025	BR 1 25	BI 2025	Δ BI 2025
Enseignants , enseignants chercheurs	Permanents	Titulaires	981,73	983,42	-1,69				981,73	983,42	-1,69
		CDI (PCT)	16,05	17,00	-0,95				16,05	17,00	-0,95
	Non permanents	CDD	245,58	256,84	-11,26	113,12	95,3	17,82	358,70	352,14	6,56
S/total EEC			1 243,36	1 257,26	-13,90	113,12	95,30	17,82	1 356,48	1 352,56	3,92
BIATSS	Permanents	Titulaires	590,60	592,02	-1,42				590,60	592,02	-1,42
		CDI	154,25	157,88	-3,63	15,09	16,02	-0,93	169,34	173,90	-4,56
	Non permanents	CDD	225,68	231,59	-5,91	33,00	34,69	-1,69	258,68	266,28	-7,60
		Cont projets transverses			0,00	57,51	47,22	10,29	57,51	47,22	10,29
		Cont projets recherche			0,00	60,73	52,18	8,55	60,73	52,18	8,55
		Apprentis	8,79	6,00	2,79	13,52	16,84	-3,32	22,31	22,84	-0,53
S/total BIATSS			979,32	987,49	-8,17	179,85	166,95	12,90	1 159,17	1 154,44	4,73
Totaux			2 222,68	2 244,75	-22,07	292,97	262,25	30,72	2 515,65	2 507,00	8,65
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 281	2 281					2 516	2 507	9

L'ensemble des dépenses de personnel a été actualisé sur la base des données connues au 31/05/2025. Les crédits de masse salariale (MS) sont ainsi ouverts en AE et CP à hauteur de 199 051 K€, en augmentation de 3 565 K€ (+1,82%) par rapport au BI 2025.

Cette augmentation (+3 565 309 €) s'explique principalement par :

- La prise en compte de l'augmentation de 4 % de la cotisation patronale de la pension civile non intégrée au budget initial, compensée à hauteur de 2 794 665 € en notification initiale 2025 +2 802 555 €
- Le recrutement de nouveaux personnels sur conventions de recherche +822 697 €
- Le recrutement de nouveaux personnels sur projets hors recherche +210 416 €
- L'ajustement budgétaire (atterrissage au 31/05/2025) + 249 641 €
- La décision du non-renouvellement de 40 personnels contractuels enseignants générant une économie -520 000 €

Ces variations impactent les postes suivants :

(En €)	BI 2025	BR1 2025	Ecart
Rémunérations	95 516 140	95 950 140	234 000
Accessoires	13 916 030	14 460 858	544 828
Heures Complémentaires	6 445 491	6 418 161	-27 330
Prestations + HPSOP	1 237 912	1 362 291	124 379
Charges	78 170 063	80 876 878	2 706 815
Total	195 485 636	199 050 945	3 565 309

Poste « rémunération » **+ 234 000 €**
Dont nouvelles dépenses de personnel sur ressources propres **+ 626 320 €**

Dont annulation 40 postes enseignants contractuels au 01/09/2025	- 351 290 €
Dont ajustements atterrissage	-41 030 €
Poste « Accessoires »	+ 544 828 €
Dont nouvelles dépenses MSU-COSP	+107 200 €
Dont ajustements sur CET	+ 19 555 €
Dont ajustements indemnitaire contractuel	+ 248 360 €
Dont ajustements indemnitaire C2	+136 093 €
Dont ajustements atterrissage	+ 33 620 €
Poste « Heures complémentaires »	- 27 330 €
Dont ajustements heures complémentaires FP	-27 330 €
Poste « Prestations PSOP et HPSOP »	+ 124 379 €
Dont augmentation enveloppe CLD	+ 133 877 €
Dont ajustements atterrissage	- 9 498 €
Poste « Charges »	+ 2 706 815 €
Dont augmentation cotisation patronale Pension Civile	+ 2 802 555 €
Dont ajustements atterrissage	- 96 000 €

Dans l'attente de la clôture de validation des services d'enseignement 2024-2025 et de l'évaluation de la réduction de la charge d'enseignement 2025-2026 résultant des mesures prises avec les composantes, le poste « Heures complémentaires et vacations » en formation initiale n'a pas été ajusté, il le sera au BR2.

1.2.2 Autorisations d'engagement et crédits de paiement de fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement s'établit à 37 233 K€ en AE et 34 286 K€ en CP. Cette dernière augmente en AE de 3 279 K€ par rapport au BI (+9,66%) et de 5 739 K€ par rapport à 2024 (+18,22%), et en CP de 4 397 K€ (+14,71%) par rapport à l'exercice 2024.

Comme évoqué supra (préambule du 1.2), dans le cadre de la politique de renforcement de la sincérité budgétaire et afin d'être au plus proche de la réalité, la sous-exécution récurrente constatée à chaque compte financier a été anticipée. Ainsi, le choix a été fait de n'inscrire aucun nouveau CP de fonctionnement demandé au budget rectificatif. Les comparaisons entre budget initial et compte financier seront effectués sur les AE uniquement.

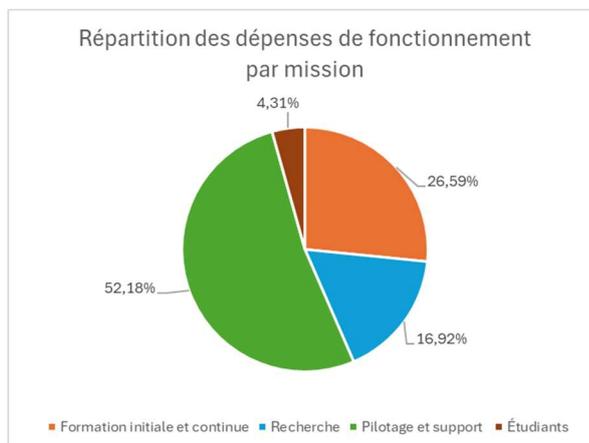
Il est également à noter qu'à ce jour, 70% des budgets sur soutien établissement ont été ouverts par prudence et surtout en vue d'assurer une répartition optimale des crédits permettant la continuité des missions principales de l'établissement et de maintenir l'ensemble des activités des directions, structures de recherche, entités et composantes.

A titre d'information, la part de fonctionnement sur soutien établissement représente 18 249 K€ en AE, soit 51,70% du montant total, et 18 305 K€ en CP soit 53,39%. En budget rectificatif, l'enveloppe d'AE est augmentée de 1 000 K€, portant l'enveloppe globale à 19 249 K€. Il est à noter qu'au compte financier 2024, l'enveloppe de fonctionnement sur soutien établissement s'établissait à 19 682 K€ en AE et 18 778 K€ en CP. Ce soutien établissement sert à la fois aux services transversaux, aux composantes, et aux entités de formation et de recherche. La variation au BR de près d'un million d'euros s'explique principalement par le réajustement budgétaire de la direction du patrimoine et de l'immobilier (DPI) qui sera expliquée infra.

La part de fonctionnement sur ressources propres, pour certaines fléchées, représente, quant à elle, 17 984 K€ (48,30%) en AE et 15 980 K€ (46,61%) en CP, avec une augmentation en BR1 de 2 279 K€ en AE.

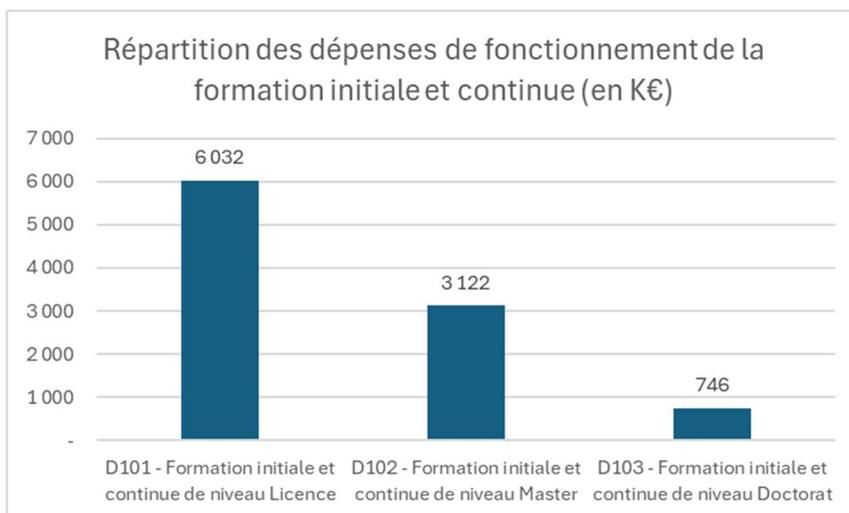
Présenter la répartition du budget alloué en fonctionnement par mission permet de mieux le comprendre.

Graphique 3 : Répartition des dépenses par mission (en AE)



Plus en détail, les dépenses ont une affectation par destination, ainsi la variation des autorisations d'engagement de fonctionnement se répartit comme suit :

- **Formation initiale et continue** : +1 442 K€ en AE (+17,05%) pour atteindre 9 899 K€



Représentant 26,59% des prévisions totales de fonctionnement, la mission formation initiale et continue connaît une variation de +1 442 K€ en AE par rapport au BI 2025. Cette variation s'explique en partie par la régularisation des 2^{ème} et 3^{ème} versements 2024 de taxe d'apprentissage, qui a permis d'abonder l'enveloppe de fonctionnement au BR de +235 K€. (D101)

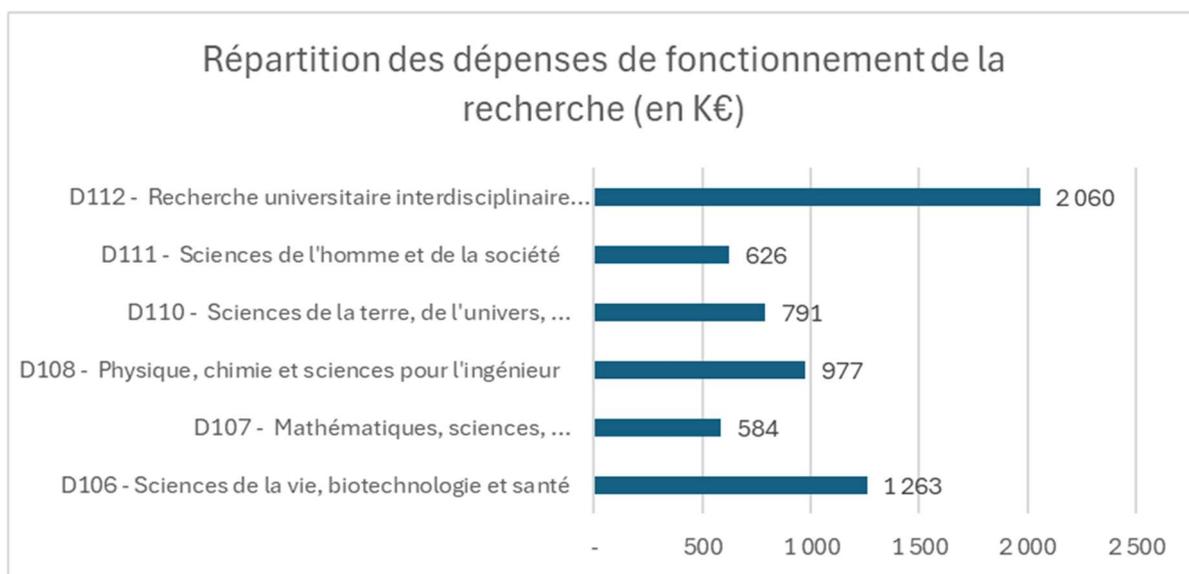
Diverses régularisations viennent également expliquer cette variation :

- +133 K€ pour l'UFR Médecine (D102)
- +39 K€ pour l'EiSINE (conventions UTT A2i P24/A25 et ingénieurs CFAI) (D102)
- +79 K€ de reliquats du dispositif des cordées de la réussite (D101)
- +23 K€ de formation professionnelle pour l'INSPE (D102)
- +10 K€ pour une sortie géologique dans les Alpes pour les étudiants M1 MEEF SVT. (D102)

Le PIA EXEBIO entrant dans sa phase de maturation, un réajustement des dépenses de fonctionnement pour +335 K€ a été effectué. Cela permettra entre autres de financer les appels à projet dans le cadre d'Excellences Calls. (D102)

De manière plus globale l'augmentation des recettes liées à l'apprentissage ainsi que le re-fléchage de crédits initialement positionnés en masse salariale ou en investissement dans la masse de fonctionnement augmente l'enveloppe de fonctionnement pour les formations de niveau licence et master pour 509 K€.

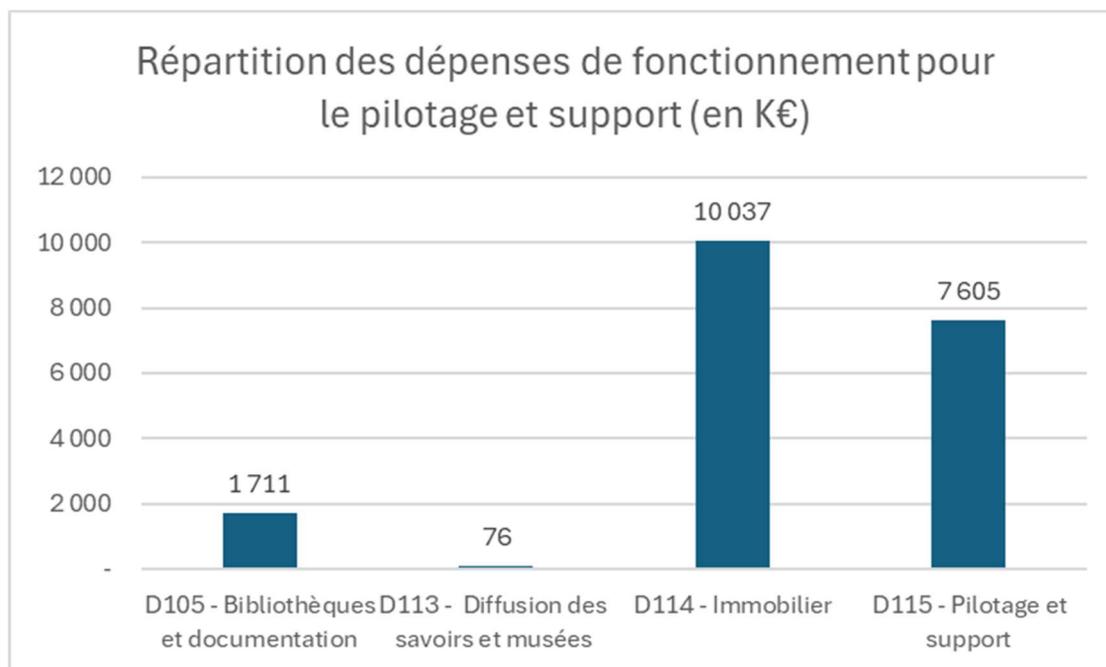
- **Recherche** : +746 K€ en AE (+13,43%) pour atteindre 6 300 K€



La variation de la mission recherche s'explique par le réajustement d'une multitude de projets, avec notamment :

- +50 K€ sur le projet RXNANOBRAIN du laboratoire MEDYC qui est lié à une convention avec l'université de Lorraine
- +40 K€ sur le projet DREAM du laboratoire BIOS qui est lié à une convention FEDER
- +40 K€ de prestations de service ELONEO sur l'instrument AUSEA du laboratoire GSMA
- +36 K€ sur le projet ERMES du laboratoire BIOS lié à une convention région
- +35 K€ sur le projet MODELAGE du laboratoire MEDYC lié à une convention ANR
- +30 K€ sur le projet RADIO-TME-TARGETING porté par le laboratoire MEDYC lié à une convention avec l'INSERM
- +30 K€ sur la convention TOTAL ENERGIE 3 du laboratoire GSMA
- +30 K€ sur le projet INTERREG ELAST2SUSTAIN de l'ITHEMM
- +30 K€ sur le projet INTERREG ANTIRESI de l'ITHEMM
- +28,5 K€ sur le projet EMOTREMA porté par le MEDYC lié à une convention ANR
- +60 K€ : +20 K€ sur chacune des chaires MALDIVE, AFERE, BASE
- +40 K€ : +20 K€ sur chacun des projets THROMBOCARB et RAVA.

- **Pilotage et support : +1 028 K€ (+5,59%) pour atteindre 19 429 K€**

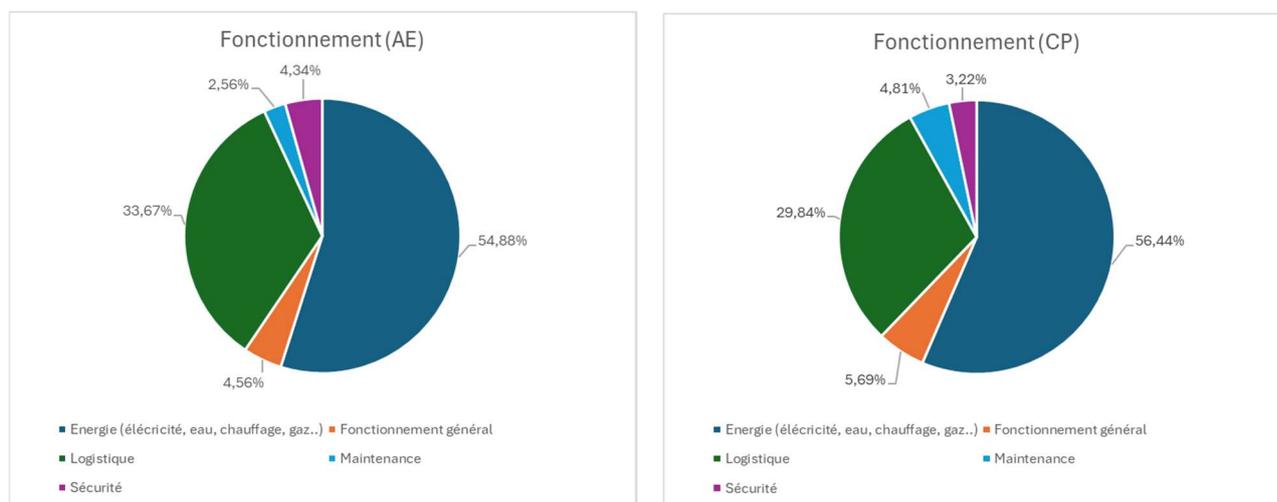


La mission pilotage et support se répartit entre le domaine de la bibliothèque et de la documentation, celui de la diffusion du savoir, celui de l'immobilier et celui du pilotage de manière générale. Le domaine impactant le plus cette mission est le patrimoine immobilier, qui représente 10 037 K€ sur les 19 429 K€.

La variation globale présentée au BR1 pour +1 028 K€ est principalement dû au réajustement budgétaire de la DPI. En effet, la direction à elle seule explique +819 K€ avec pour raison principale la nouvelle projection des fluides (+732 K€), le budget initial 2025 ayant été effectué sur la base de la réalisation 2024. Les différentes explications de cette revalorisation à la hausse sont les suivantes :

- **Electricité (+153 K€ d'AE) :**
 - Prix unitaire de l'énergie en baisse, environ 19cts/kWh au lieu de 22 cts en 2024
 - Légère hausse de la consommation au 1^{er} trimestre 2025 = +3,5%
 - Ajout des surfaces supplémentaires STAPS et pôle agro
 - Réduction pour l'ancien site d'Odontologie
 - Estimation au 31/12 : 13 640 MWh (2024=13 204 Mwh et 2023 = 12 851Mwh)
- **Chauffage + gaz (+493 K€) :**
 - Prix unitaire de l'énergie stable
 - Hausse des consommations au 1^{er} trimestre : Chauffage +30% ; Gaz +11%
 - Ajout des surfaces supplémentaires STAPS et pôle agro
 - Réduction pour l'ancien site d'Odontologie
- **P2 chauffage (87 K€) :**
 - Ajout des surfaces supplémentaires STAPS et pôle agro
 - Régularisations du site de l'ESI et du pôle santé

La DPI représente 48,16% du budget de fonctionnement en AE et 57,89% en CP sur soutien établissement, et se répartit de la manière suivante :



Les objectifs 2025 de la direction reposent principalement sur la maîtrise des coûts de fonctionnement et la rationalisation des dépenses ainsi que la maîtrise et la limitation des coûts énergétiques (plan de comptage, ombrières, panneaux photovoltaïques, ...). Ils reposent également sur la réflexion concernant (1) la stratégie de gardiennage dont les coûts ont largement augmenté depuis plusieurs années, (2) la définition des besoins autour du nettoyage et (3) la rationalisation des coûts. A titre d'exemple, les prestations de gardiennage pour le siège ont été réduites (suppression de la plage de surveillance 18h-21h).

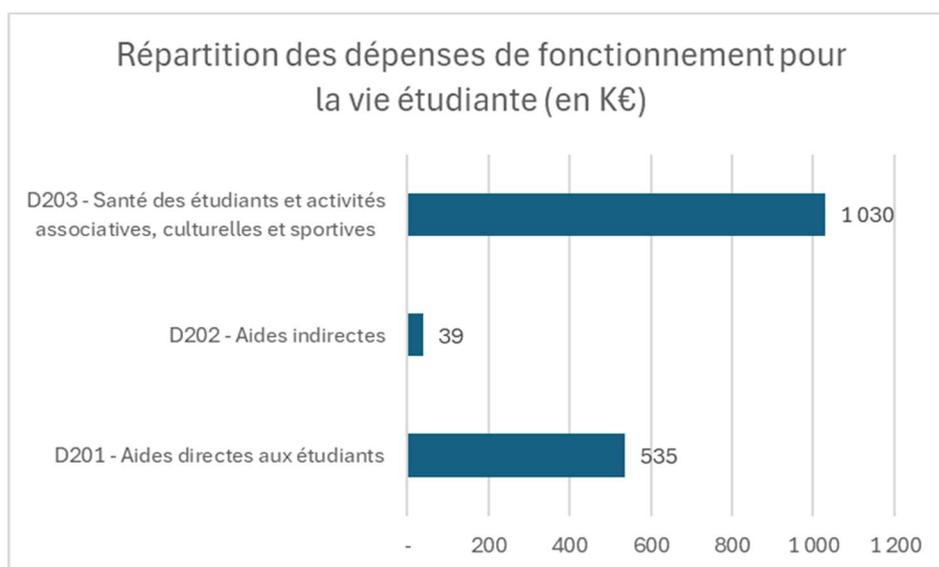
En ce qui concerne l'enveloppe générale de pilotage et support, la direction du numérique (DN) réajuste ses dépenses de fonctionnement pour 77,5 K€. Cela est lié en partie à une augmentation tarifaire de différents logiciels (anti-plagiat, évaluation des enseignements, réservation de salles, ...) ou bien de l'abonnement Microsoft pour 30,4 K€. La direction acquiert également un nouvel outil : Campulse, plateforme des associations étudiantes pour 8,4 K€, et inscrit au BR1 la rénovation audiovisuelle et le câblage réseau d'un amphithéâtre du site Moulin de la Housse pour 13,7 K€.

Dans cette même enveloppe générale de pilotage et support, des crédits de fonctionnement dans le cadre du COMP ont été inscrits selon les prévisions de dépenses remontées pour l'exercice 2025 pour + 132,5 K€. L'enveloppe 2025 de fonctionnement du COMP s'élève au total à 575,5 K€.

Le COMP URCA se décline en différents objectifs :

- Objectif 1 : Pilotage de l'offre de formation - Accompagner les enseignants et étudiants aux réalités socio-économiques des territoires. L'enveloppe de fonctionnement prévisionnelle s'élève à 75 K€ et prévoit d'intégrer les dépenses liées aux logiciels de paie PEGASE et de gestion fiable de l'activité de formation continue et de l'alternance FCA Manager
- Objectif 2 : Recherche et innovation - Consolider l'expertise scientifique du site pour en accroître la visibilité et l'attractivité. L'enveloppe de fonctionnement prévisionnelle s'élève à 50,8 K€ et prévoit d'intégrer les différentes dépenses liées aux frais du DU Entrepreneurat Deeptech, ainsi que des cotisations (SCOPUS, HAL et ORCID), ou bien encore les droits d'utilisation de l'outil OSCAR.
- Objectif 3 : Transition écologique et développement soutenable - Former la communauté universitaire et décarboner son fonctionnement. L'enveloppe de fonctionnement prévisionnelle s'élève à 30 K€ et prévoit d'intégrer la cotisation UVED, quelques déplacements dans le cadre des TEDS (transition écologique pour un développement soutenable), ainsi que l'abonnement KAROS (application de covoiturage).

- Objectif 4 : Bien être et réussite des étudiants - Pour une meilleure qualité de vie et un meilleur épanouissement sur les campus. L'enveloppe de fonctionnement prévisionnelle s'élève à 30 K€ et prévoit d'intégrer les formations de formateurs PSSM ainsi que des conférences de sensibilisation pour les étudiants.
 - Objectif 5 : Gestion et pilotage - Renforcer le pilotage et la gestion de l'établissement. L'enveloppe de fonctionnement prévisionnelle s'élève à 179,5 K€ et prévoit d'intégrer un audit organisationnel des fonctions financières, un outil de contrôle interne, la modélisation d'un business plan (suivi de trésorerie et FDR) ou bien encore un accompagnement d'un éditeur de logiciel pour la GPEEC. Des actions sont également menées pour améliorer l'indice de sécurité de l'établissement dans le cadre du parcours « France relance cyber » proposé par l'ANSSI.
 - Objectif 6 : Stratégie d'établissement - Améliorer l'attractivité et la visibilité de l'URCA. L'enveloppe de fonctionnement prévisionnelle s'élève à 210 K€ et prévoit d'intégrer les dépenses liées à la relation presse, à la foire de Châlons, au salon « talents for the planet », ou bien encore à une vidéo promotionnelle de l'URCA, une vidéo scientifique URCA et diverses formations.
- **Etudiants** : +63 K€ en AE (+4,11%) pour atteindre 1 605 K€



La mission relative à la vie étudiante est principalement impactée au BR1 par le réajustement des conventions de subvention pour le programme Erasmus +.

1.2.3 Autorisations d'engagement et crédits de paiement d'investissement

L'enveloppe d'investissement augmente de +384 K€ en AE par rapport au BI 2025 pour atteindre 18 620 K€ et 26 029 K€ de CP. Cette prévision est inférieure au réalisé 2024 de -3 935 K€ (-17,44%) en AE et supérieure de 4 118 K€ en CP (18,79%).

Comme évoqué supra, dans le cadre de la politique de renforcement de la sincérité budgétaire et afin d'être au plus proche de la réalité, la sous-exécution récurrente constatée à chaque compte financier a été anticipée. Ainsi, le choix a été fait de n'inscrire aucun nouveau CP d'investissement demandé au budget rectificatif. Les comparaisons entre budget initial et compte financier seront effectués sur les AE uniquement. Il est également à noter qu'à ce jour, 70% des budgets sur soutien établissement ont été ouverts par prudence et surtout en vue d'assurer une répartition optimale des crédits permettant la continuité des missions principales de l'établissement et de maintenir l'ensemble des activités des directions, structures de recherche, entités et composantes.

A titre d'information, la part d'investissement sur soutien établissement représente 7 670 K€ en AE soit 41% du montant total prévu, et 8 776 K€ en CP soit 34%. En budget rectificatif, l'enveloppe est réduite de 275 K€. Elle porte principalement sur des actions de la DPI avec une réduction de 532 K€, et parallèlement, l'enveloppe est augmentée de 154 K€ pour la recherche (IUF, URCATECH et Objectif 2 du COMP partie CPJ/Chaire Crampon) et de 91 K€ pour la mission handicap de la DEVU par suite d'un re-fléchage de masse. Il est à noter qu'au compte financier 2024, l'enveloppe d'investissement sur soutien établissement s'établissait à 7 954 K€ en AE et 12 929 K€ en CP.

La part d'investissement sur ressources propres représente, quant à elle, 10 951 K€ d'AE soit 59% de l'enveloppe totale et 17 253 K€ de CP soit 66%.

Pour mieux comprendre la répartition du budget alloué en investissement, il est pertinent de le présenter, comme pour le fonctionnement, par mission et domaine d'activités.

BR1 2025	Investissement	
	AE	Répartition en %
Formation initiale et continue	5 407 678,71	29,04%
Recherche	5 309 115,73	28,51%
Pilotage et support	7 031 669,87	37,76%
Étudiants	872 023,75	4,68%
Total	18 620 488	100,00%

- **Formation initiale et continue** : +25 K€ en AE (+0,47%) pour atteindre 5 408 K€

Il est prévu en formation initiale et continue une enveloppe de 5 408 K€ en AE soit une légère augmentation de +25 K€ (+0,47%) par rapport au BI 25. Ces AE sont en augmentation de 1 079 K€ soit 24,94% par rapport au réalisé 2024.

Formation initiale et continue	AE en €	Répartition en %
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	4 652 134,16	86,03%
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	715 544,55	13,23%
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	40 000,00	0,74%
TOTAL	5 407 678,71	100,00%

Ces AE se répartissent entre les différents domaines de dépenses dont principalement la Licence avec 4 652 K€ (86,03%), viennent ensuite le Master pour 716 K€ (13,23%) et le Doctorat pour 40 K€ (0,74%).

Parmi les opérations d'investissement dont les AE augmentent dans ce BR1, on trouve 100 K€ pour l'IUT de Troyes dans le cadre de la subvention Troyes Champagne Métropole ou bien encore 100 K€ au titre de la formation continue de l'UFR de Médecine.

En parallèle de ces augmentations, des diminutions ont également lieu avec, par exemple, celle du CFA pour -237 K€ dont une partie est basculée en fonctionnement (40 K€) accompagné d'une réduction de la recette du CFA de l'IUT de Reims (197 K€).

Enfin, des bascules ont lieu entre le fonctionnement et l'investissement selon les besoins des composantes et entités avec par exemple 70 K€ de fonctionnement basculés en investissement pour l'ESI Reims ou bien encore -123 K€ d'investissement basculés en fonctionnement pour l'IUT de Reims.

- **Recherche** : +645 K€ en AE (+13,43%) pour atteindre 5 309 K€

La Recherche prévoit une enveloppe de 5 309 K€ en AE avec une hausse de +645 K€ soit +13,83% par rapport au BI 2025. Cette enveloppe est inférieure au réalisé 2024 (-6 152 K€ soit -53,68%), notamment en lien avec l'engagement important en 2024 (8 000 K€) pour le renouvellement du calculateur.

Recherche	AE en €	Répartition en %
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	152 902,24	2,88%
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	616 849,75	11,62%
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 086 269,59	39,30%
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	0,00%
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	127 720,00	2,41%
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	39 755,40	0,75%
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 285 618,75	43,05%
TOTAL	5 309 115,73	100,00%

Dans cette variation du BR1, 154 K€ d'AE sont ouvertes au titre du soutien établissement et 491 K€ d'AE au titre des ressources propres. Parmi ces AE ouvertes sur ressources propres, on trouve principalement :

- +150 K€ pour le PIA MESONET/ROMEO
- +79 K€ pour le projet CPER RGE/ETAT/PROJET CALCULATEUR 3/PLATEFORME ROMEO/GENI
- +60 K€ pour le projet Total Energie 3/UMR GSMA (avenant administratif/prolongation)
- +50 K€ pour l'INTERREG ANTIRESI/ITHEMM
- +37 K€ pour le projet HELEADE/AERM- FONDS VERT/GEGENA
- +15 K€ pour le projet CEA C41196/AVENANT financier et administratif/ITHEMM
- +15 K€ pour le projet concernant PS ELONEO SUR L'INSTRUMENT AUSEA/UMR 7331 GSMA

- **Pilotage et support** : -393 K€ (+5,59%) pour atteindre 7 032 K€

Avec 7 032 K€ prévus en AE, l'investissement du pilotage et support représente la plus grande enveloppe des différentes missions. Ce BR1 prévoit une variation de -393 K€ (-5,29%) par rapport au BI 2025. Cette enveloppe d'AE reste supérieure au réalisé 2024 avec +587 K€ (+9,11%).



Pilotage et support	AE en €	Répartition en %
D113 - Diffusion des savoirs et musées	-	0,00%
D114 - Immobilier	3 230 792,00	45,95%
D115 - Pilotage et support	3 770 377,87	53,62%
D105 - Bibliothèques et documentation	30 500,00	0,43%
TOTAL	7 031 669,87	100,00%

Cette enveloppe concerne principalement l'« immobilier » (45,95%) et le « pilotage et support » (53,62%). La part d'investissement du domaine « Bibliothèques et documentation » représente 0,43% d'AE.

Ce BR1 prévoit pour le domaine « pilotage et support » une variation de +142 K€ (+3,91%) par rapport au BI. Cette variation comprend l'ouverture de 50 K€ au titre du préciput ANR sur la recherche, de 30 K€ dans le cadre de la convention « Campus sans Tabac » de l'UFR de Médecine ainsi que de 11 K€ pour l'achat de tablettes pour l'UFR STAPS. Enfin, une bascule de 55 K€ de fonctionnement en investissement est prévue par l'UFR Droit dans le cadre de la création d'une salle Innovation pédagogique sur le site Croix-Rouge, en partenariat avec les UFR LSH et SESG.

Concernant l'Immobilier, ce BR1 prévoit une réduction de -535 K€ (-14,20%) par rapport au BI. Le domaine de l'Immobilier est principalement utilisé dans le cadre du budget de la DPI. Cette dernière a effectué une révision de ses prévisions (-535 K€) en maintenant néanmoins ses objectifs d'investissement portant sur :

- La fin des opérations engagées en cours
- La réalisation des travaux prioritaires (SPSI)
- La poursuite des études et audits
- L'établissement de plans pluriannuels d'entretien et de mise à niveau
- La réalisation de travaux importants
- La mise en place d'études énergétiques
- Le développement durable

- **Etudiants** : +63 K€ en AE (+4,11%) pour atteindre 1 605 K€

La mission « Etudiants » voit son budget réévalué de 106 K€ soit +13,86% par rapport au BI 2025. Avec ce BR1, le budget pour la vie étudiante s'élève à 872 K€ en AE soit une augmentation de +551 K€ (+171,62%) par rapport au compte financier 2024.

Etudiants	AE en €	Répartition en %
D201 - Aides directes aux étudiants	21 250,00	2,44%
D202 - Aides indirectes	109 273,75	12,53%
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	741 500,00	85,03%
TOTAL	872 023,75	100,00%

La DEVU a procédé à une bascule de crédits de masse salariale et fonctionnement en investissement sur le dispositif handicap en intégrant la revalorisation de 10 K€ notifiée dans la SCSP.

Enfin, une ouverture de 15 K€ d'investissement en faveur des étudiants a été demandée par l'UFR de Pharmacie.

2. EQUILIBRE FINANCIER

Tableau 6 : Tableau des équilibres financiers

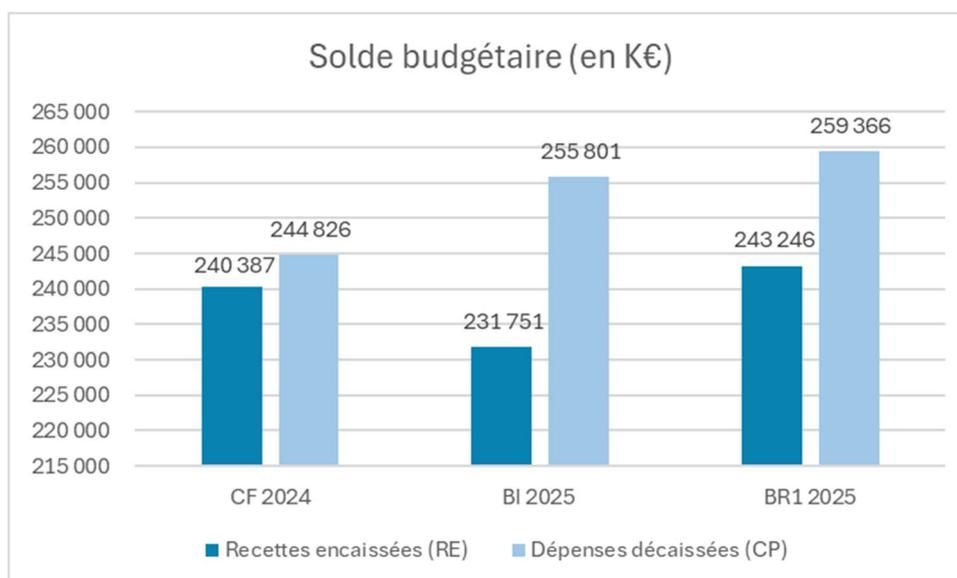
	Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)					
	Réalisé 2024	BI 2025	BR1 2025	Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	Écart BR1 2025/ BI 2025	Écart BR1 2025/ BI 2025	Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	BR1 2025	BI 2025	Réalisé 2024	
Solde budgétaire (déficit) *	4 438 426	24 050 384	16 119 992	11 681 566	- 7 930 393	-	- 158 619			158 619	Solde budgétaire (excédent) *
dont solde budgétaire budget principal	4 587 846	24 050 384	16 119 992	11 532 146	- 7 930 393						dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC											dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire CFA							- 158 619			158 619	dont solde budgétaire CFA
dont solde budgétaire Fondation											dont solde budgétaire Fondation
dont solde budgétaire Réseaux des établissements	9 199	-	-	- 9 199	-						dont solde budgétaire Réseaux des établissements
Remboursements d'emprunts ****	1 200	1 200	1 200	-	-		1 200	1 000	1 000	2 200	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	2 881 189	2 246 613	3 306 613	425 424	1 060 000	- 190 600	59 866	2 322 813	2 513 413	2 263 147	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers **** (non budgétaires)	562 064	-	-	- 562 064	-		1 829 450	-	-	- 1 829 450	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	8 041 497	26 298 197	19 427 805	11 544 926	- 6 870 393	- 190 600	1 729 297	2 323 813	2 514 413	594 516	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Abondement de la trésorerie	748 282	-	-	-	6 679 793	-	9 815 629	17 103 992	23 783 784	8 195 263	Variation Prélèvement de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	748 282			- 748 282	-	- 5 293 044	9 150 046	9 150 046	14 443 089		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée						- 1 386 749	- 241 317	7 953 946	9 340 695	8 195 263	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	8 789 779	26 298 197	19 427 805	11 544 926	- 190 600	- 190 600	11 544 926	19 427 805	26 298 197	8 789 779	TOTAL DES FINANCEMENTS

L'équilibre financier présente la variation de trésorerie de l'établissement en partant du solde budgétaire, calculé dans le tableau des autorisations budgétaires et en y ajoutant les opérations non budgétaires (emprunts et compte de tiers).

2.1 Solde budgétaire

Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie, calculé par différence, en soustrayant les prévisions en crédits de paiement (CP) des recettes encaissées (RE) sur l'exercice.

Graphique 4 : Constitution du solde budgétaire de l'URCA en K€



En raison de la prévision de recettes encaissées (243 246 K€) inférieure aux prévisions de décaissements (259 366 K€), la prévision du solde budgétaire de l'établissement est déficitaire à -16 120 K€.

Le choix de ne pas inscrire de CP supplémentaire à ce BR1, hors masse salariale, et l'ajout de nouvelles recettes ont permis de nettement améliorer le solde budgétaire présenté au BI 2025. Cependant, ce dernier reste encore très éloigné des soldes budgétaires constatés en compte financier avec -4 438 K€ en 2024 ou bien encore -3 397 K€ en 2023.

Ce solde contribue en partie à la part du financement sur fonds propres (prélèvement trésorerie) des opérations pluriannuelles ou bien à des opérations immobilières financées par autofinancement.

2.2 Opérations au nom et pour le compte de tiers

Les opérations pour le compte de tiers n'ont aucun impact budgétaire. Elles sont retracées uniquement en comptabilité générale et n'ont d'effet ni sur le résultat ni sur le fonds de roulement.

Tableau 7 : Tableau des opérations pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Opération Ministère Mobilité Internationale	4731		340 000	156 200
TVA	445		2 500 000	1 700 000
PIA	4675		466 613	466 613
TOTAL			3 306 613	2 322 813

La prévision d'encaissement s'élève à 2 323 K€ et celle de décaissement à 3 307 K€.

Ces opérations pour compte de tiers présentent un impact négatif de -984 K€ sur la trésorerie, contre +267 K€ en BI 2025 et -618 K€ en CF 2024. Cette variation de -1 251 K€ par rapport au BI est principalement liée à l'augmentation des décaissements de TVA (estimés à 1 500 K€ en BI contre 2 500 K€ au BR1), notamment pour le renouvellement de Roméo, pour laquelle l'université a décaissé au mois de mai près de 1 M€ de TVA.

2.3 Variation de la trésorerie

La prévision de la variation de trésorerie résulte principalement des éléments décrits précédemment et synthétisés dans le tableau ci-après :

Opérations de trésorerie (en €)	CF 2024	BI 2025	BR1 2025
Solde budgétaire	- 4 438 426	- 24 050 384	- 16 119 992
Emprunts	1 000	- 200	- 200
Opérations pour compte de tiers	- 3 009 555	266 800	- 983 800
Variation de la trésorerie	- 7 446 981	- 23 783 784	- 17 103 992

La variation globale de la trésorerie s'élève ainsi à -17 104 K€, dans laquelle se distinguent :

- Un prélèvement sur la trésorerie fléchée, -9 150 K€,
- Un prélèvement sur la trésorerie non fléchée, - 7 954 K€.

La prévision de prélèvement sur la trésorerie est améliorée de 6 680 K€ par rapport au BI 2025, notamment dû à l'ajout des recettes non connues au budget initial. En revanche, la situation prévisionnelle 2025 reste dégradée par rapport à celle constatée en 2024 (-9 657 K€). Cela s'explique par une estimation des CP nettement supérieure à celle des recettes encaissées, mais aussi par la prévision d'un décaissement de TVA plus important que l'encaissement.

3. SITUATION PATRIMONIALE

La situation patrimoniale permet d'avoir une vision complète de l'établissement, notamment en présentant les indicateurs suivants : résultat patrimonial, capacité d'autofinancement (CAF) et fonds de roulement (FDR). Ces indicateurs financiers sont calculés conformément au principe de constatation des droits en comptabilité générale et présentent les conséquences sur la situation patrimoniale de l'établissement.

3.1 Résultat de l'exercice

Tableau 8 : Compte de résultat réalisé

CHARGES	Réalisé 2024	BI 2025	BR1 2025	Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	Écart BR1 2025/ BI 2025
Personnel	189 938 780	192 970 184	194 658 692	4 719 912	1 688 508
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	52 314 481	52 153 971	54 846 004	2 531 523	2 692 033
Fonctionnement autre que les charges de personnel	50 187 036	50 085 836	46 923 094	3 263 942	3 162 742
Intervention (le cas échéant)				-	-
TOTAL DES CHARGES (1)	240 125 816	243 056 020	241 581 786	1 455 970	1 474 234
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 835 269	1 587 791	2 387 231	551 962	799 440
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	241 961 085	244 643 810	243 969 017	2 007 932	674 794

PRODUITS	Réalisé 2024	BI 2025	BR1 2025	Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	Écart BR1 2025/ BI 2025
ventions de l'Etat	195 646 812	197 406 171	197 270 401	1 623 589	135 770
alité affectée	2 328 943	2 454 631	2 348 270	19 327	106 360
res subventions	9 951 297	13 677 322	10 033 878	82 582	3 643 444
res produits	34 034 033	31 105 687	34 316 467	282 434	3 210 780
TOTAL DES PRODUITS (2)	241 961 085	244 643 810	243 969 017	2 007 932	674 794
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)					
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	241 961 085	244 643 810	243 969 017	2 007 932	674 794

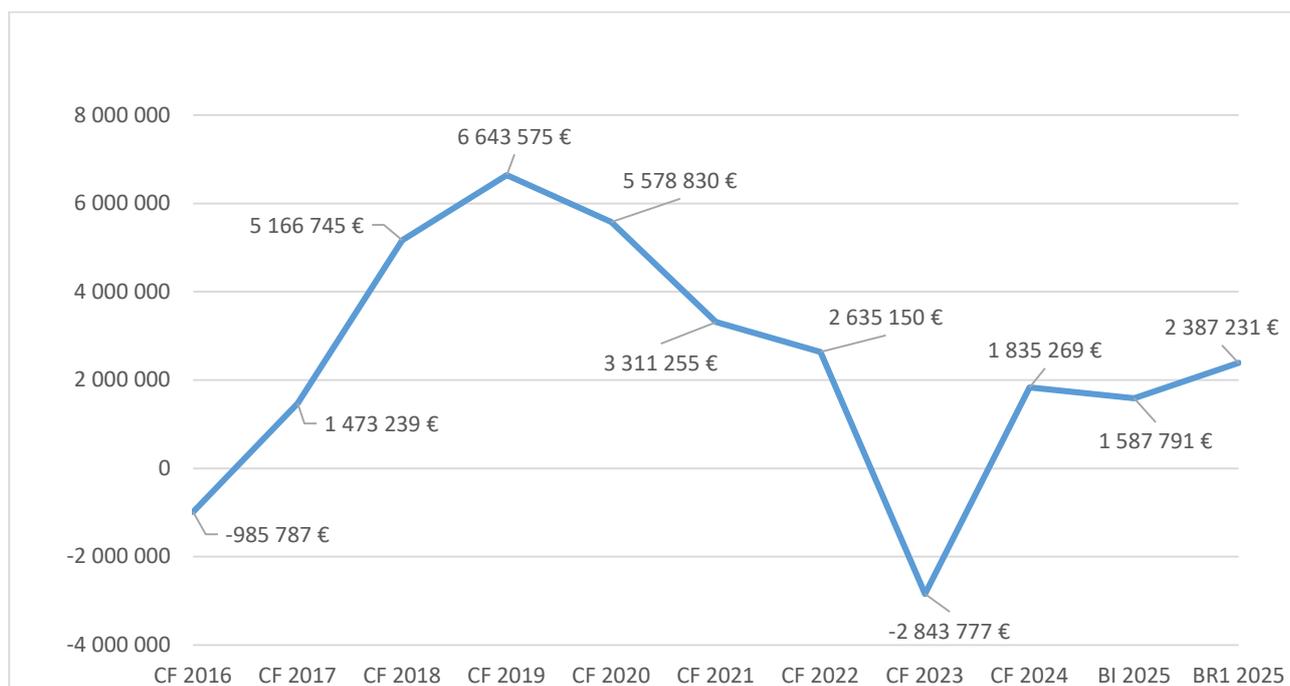
Le compte de résultat prévisionnel est basé sur la comptabilité générale (produits/charges, ressources/emplois). Il prend donc en compte l'ensemble des écritures d'inventaires : produits à recevoir, produits constatés d'avance, charge à payer, dotations aux amortissements et aux provisions, reprises des subventions, etc.

Il convient également de rappeler que les charges de personnelles impactant les comptes 63* (transport, mutuelle, FNAL) sont intégrées dans les charges de fonctionnement qui sont estimées pour un montant total de 46 923 K€. Le montant des charges prévisionnelles de personnel s'élève quant à lui à 194 658 K€.

Au BR1, il est prévu des produits pour 243 969 K€ contre 241 582 K€ de charges, ainsi le résultat qui en résulte est positif à +2 387 K€ (en hausse de 552 K€ par rapport au compte financier 2024).

D'après ce compte de résultat, le taux de pression de la masse salariale peut être calculé. L'enveloppe de personnel s'élève donc à 194 659 K€ et les produits encaissables à 234 571 K€. Cela porte le taux de pression à 82,98%. Le critère est ainsi tenu.

Graphique 5 : Evolution du résultat patrimonial



L'exercice 2025 présente un résultat bénéficiaire de 2 387 K€, en hausse de +799 K€ par rapport à au BI 2025 et de +552 K€ par rapport à 2024.

Cela résulte en partie d'un réajustement des produits et des charges, et notamment de la prévision des écritures de fin d'année qui comprennent des mouvements très nombreux et divers (produits à recevoir, produits constatés d'avance, charges à payer, charges constatées d'avance, provisions, dotations aux amortissements, reprise des financements).

3.2 Capacité d'autofinancement

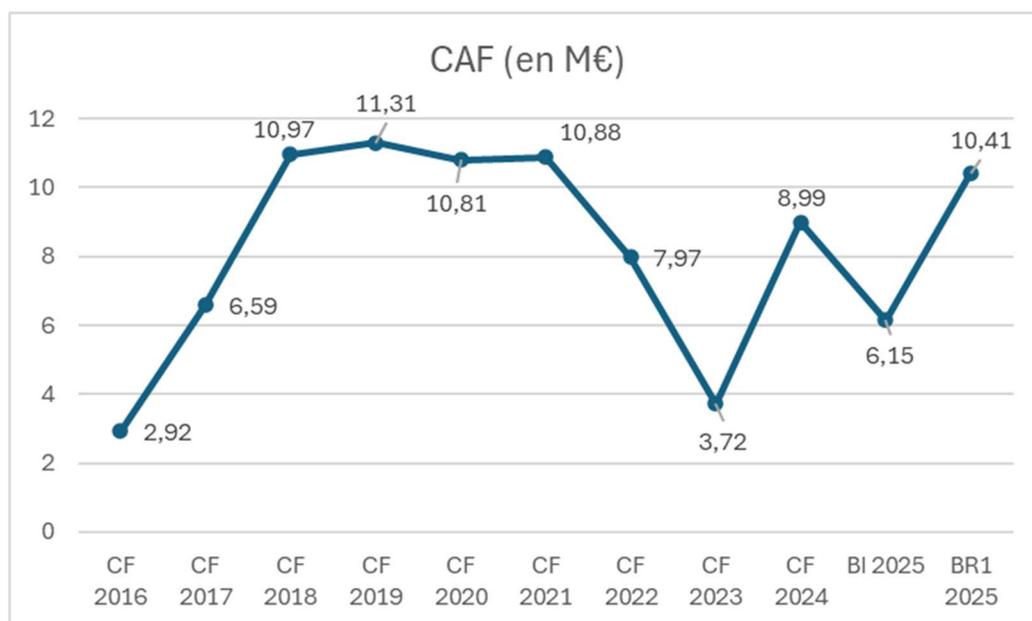
Tableau 9 : Détermination de la CAF

	Réalisé 2024	BI 2025	BR1 2025	Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	Écart BR1 2025/ BI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 835 269	1 587 791	2 387 231	551 962	799 440
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 599 171	13 284 533	17 425 052	- 174 119	4 140 519
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 287 943	2 287 943	2 549 712	261 769	261 769
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-		-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs		-		-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	8 160 799	6 435 841	6 847 985	- 1 312 814	412 144
= CAF ou IAF*	8 985 699	6 148 540	10 414 586	1 428 887	4 266 046

La capacité d'autofinancement correspond au flux de trésorerie disponible après paiement des charges mais avant la prise en compte des investissements. Elle permet de traduire la capacité de l'établissement à financer ses besoins en investissement, et se calcule à partir du résultat et des opérations non encaissables et non décaissables.

Sur l'exercice 2025, la CAF s'établit à 10 415 K€ alors que la prévision du BI était de 6 149 K€. Cette nette amélioration s'explique en majeure partie par la mise à jour des corrections d'écritures comptables pour +3 467 K€ à la suite d'un réajustement selon la situation réelle à fin mai. Cette amélioration de la CAF s'explique aussi par la constatation d'un meilleur résultat (+799 K€).

Graphique 6 : Evolution de la CAF en M€



La capacité d'autofinancement s'établit à 10 415 K € en BR1 2025, elle progresse de 4 266 K€ par rapport au BI et de 1 429 K€ par rapport à 2024.

3.3 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

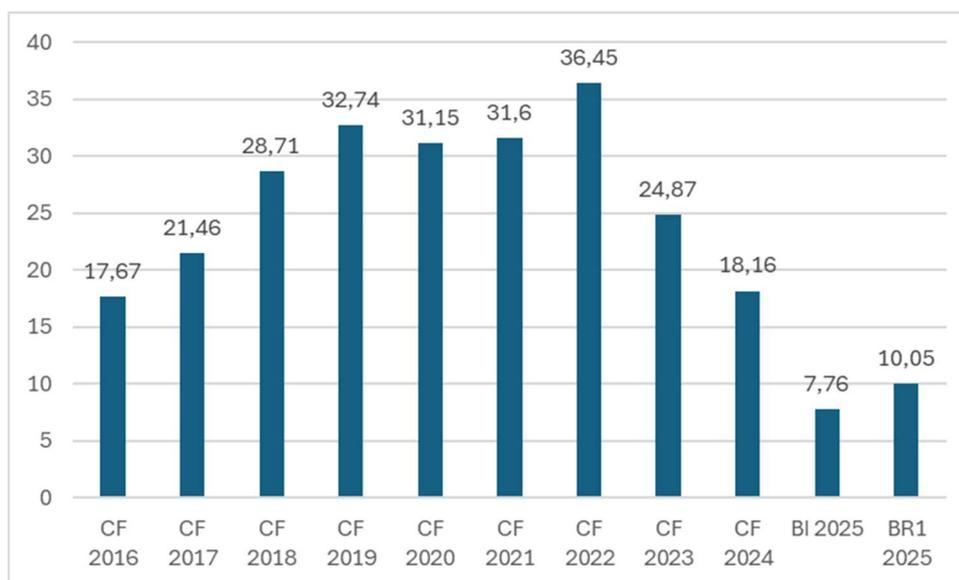
Tableau 10 : Situation patrimoniale 2025 en droits constatés et évolution du FDR

EMPLOIS	Réalisé 2024	BI 2025	BR1 2025	Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	Écart BR1 2025/ BI 2025
Insuffisance d'autofinancement*					
Investissements	22 274 555	26 029 483	26 029 483	3 754 928	- 0
Remboursement des dettes financières					
TOTAL DES EMPLOIS (5)	22 274 555	26 029 483	26 029 483	3 754 928	- 0
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)					

RESSOURCES	Réalisé 2024	BI 2025	BR1 2025	Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	Écart BR1 2025/ BI 2025
Capacité d'autofinancement*	8 985 699	6 148 540	10 414 586	1 428 887	4 266 046
Financement de l'actif par l'État	14 193 464	882 177	882 177	- 13 311 287	-
Financement par des tiers autres que l'Etat	8 533 411	9 514 548	6 623 914	15 157 326	- 2 890 634
Autres ressources	1 784 262	-	-	- 1 784 262	-
Augmentation des dettes financières					
TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 430 013	16 545 265	17 920 677	1 490 664	1 375 412
PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	5 844 542	9 484 218	8 108 806	2 264 263	- 1 375 412

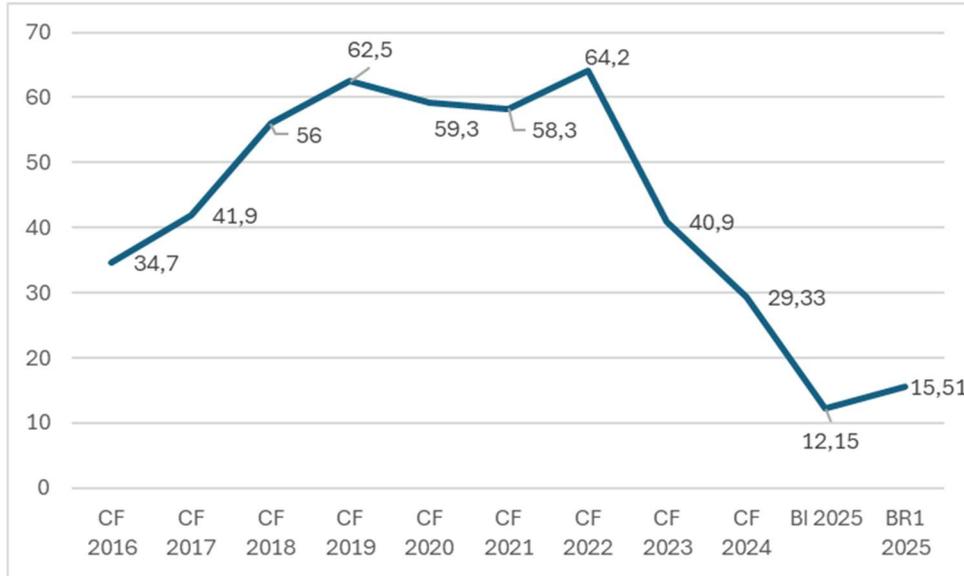
Le prélèvement sur le FDR s'améliore de 1 375 K€ par rapport au BI pour atteindre 8 109 K€. Cela s'explique par la hausse de la CAF et donc des ressources au global (+2 617 K€), malgré la réduction des financements par des tiers autres que l'Etat.

Graphique 7 : Evolution du niveau final de FDR en M€





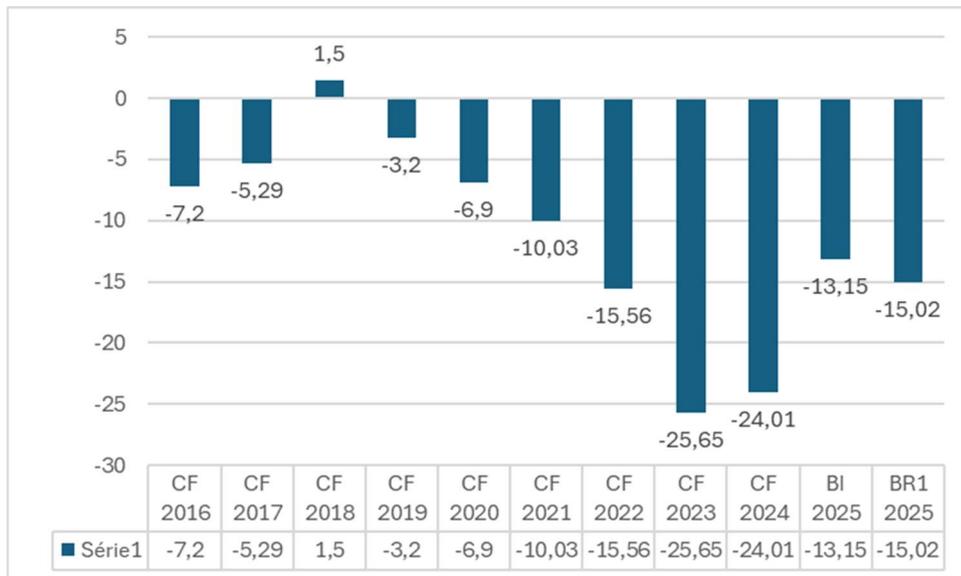
Graphique 8 : fonds de roulement en jours décaissables



La situation au BI 2025 présentait un nombre de jours de fonds de roulement inférieur au seuil de soutenabilité, qui est de 15 jours, avec 12,15 jours (soit 7 756 K€ de FDR). Les réajustements effectués dans ce BR1 ont permis d'améliorer ce critère et de le faire passer à 15,51 jours, soit 10 053 K€.

Au compte financier 2024, le niveau final de FDR était de 18 162 K€ et représentait 29,33 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

Graphique 9 : Evolution du besoin en fonds de roulement en M€

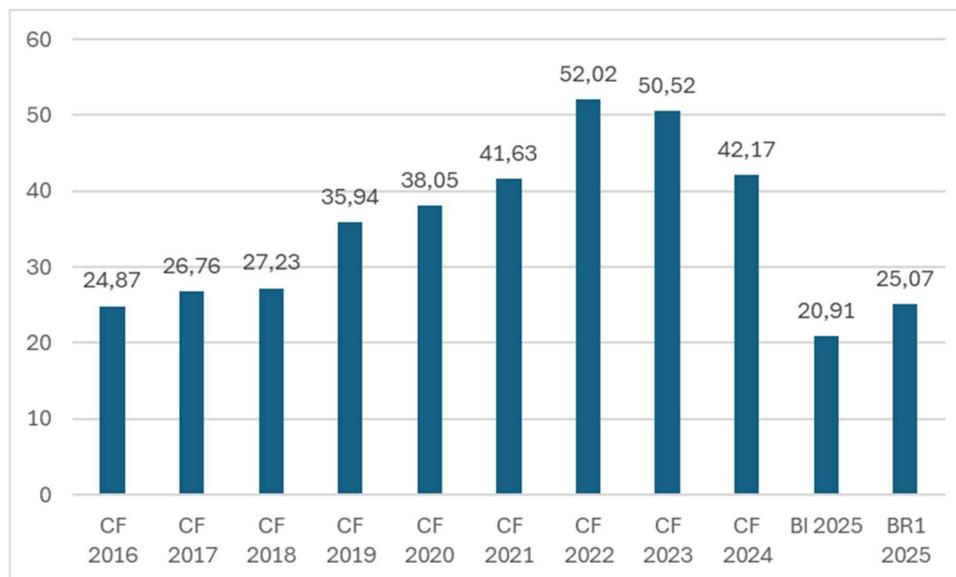


En parallèle, le BFR de l'université s'établit à -15 016 K€ contre -13 154 K€ au BI et -24 011 K€ en 2024.

Le BFR représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité de l'établissement. Il est en général négatif car les encaissements précèdent globalement les décaissements.

3.4 Plan de trésorerie

Graphique 10 : Evolution de la trésorerie en M€

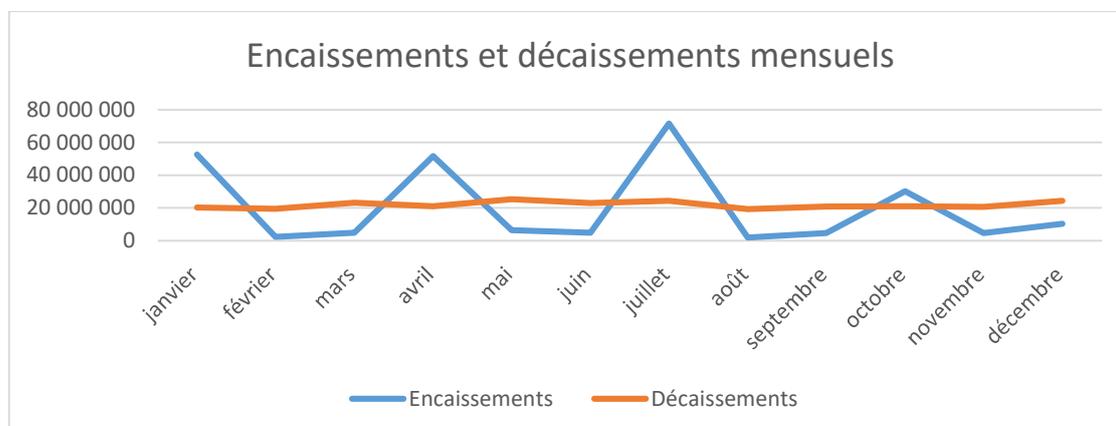


Le solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2025 est de 25 M€, ce qui constitue un niveau confortable (38,68 jours de fonctionnement), en baisse de -17 M€ (soit -26,39 jours de fonctionnement) par rapport à 2024. En comparaison au BI on constate à l'inverse une amélioration de la prévision d'évolution de la trésorerie : +4 M€, soit +6,42 jours de fonctionnement.

On note un fort impact des opérations fléchées sur la trésorerie par rapport à 2024. En 2024, on constatait un abondement de trésorerie fléchée de +748 K€ contre un prélèvement de -9 150 K€ au BR1 2025.

L'ajout de nouvelles recettes à ce BR1 permet d'améliorer la prévision de trésorerie sur l'exercice, notamment avec l'inscription de la première avance du PIA FIBI pour 2 160 K€ ou encore la régularisation de l'ARS pour le remboursement des maîtres de stage universitaire en médecine pour +2 659 K€. Ainsi, il était prévu au BI de constater un prélèvement sur la trésorerie fléchée (-14 443 K€) supérieur à celui du BR1 (-9 150 K€, soit +5 293 K€).

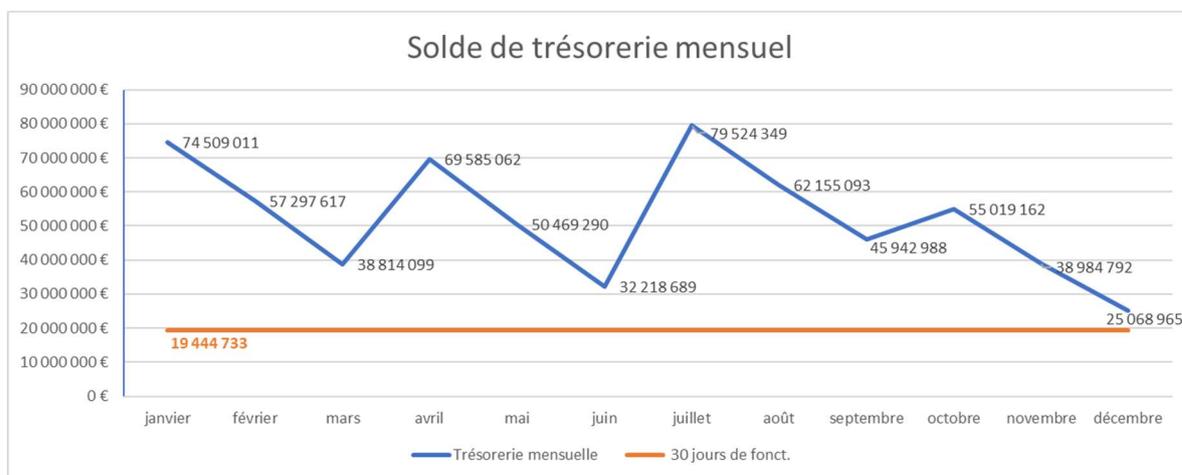
Graphique 11 : Encaissements et décaissements mensuels



Le plan de trésorerie de l'établissement présente des récurrences propres à l'activité de l'URCA. Le rythme des décaissements mensuels est assez stable. En effet, la dépense mensuelle principale de l'établissement

est la paie ce qui explique la relative stabilité des décaissements d'un mois à l'autre, alors que la courbe des encaissements présente des pics lors des versements de la SCSP (janvier, avril, juillet et octobre).

Graphique 12 : Solde de trésorerie mensuel



La trésorerie de l'établissement affiche alors un niveau final de 25 069 K€, soit 38,68 jours de fonctionnement décaissables, contre 20 911 K€ prévu au BI et 42 173 K€ constaté en 2024.

Ce montant de trésorerie est soutenable (supérieur au plancher de 30 jours) sur l'année 2025, cependant, ce rythme ne pourra être tenu sur plusieurs années.

3.5 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 11 : opérations fléchées

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et postérieur	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	3 033 036	9 777 309	627 264	- 5 569 590	- 4 691 927	3 176 092
Recettes fléchées (b)	56 664 345	22 589 426	14 702 774	10 505 430	15 933 724	120 395 699
Financements de l'État fléchés	3 687 151,76	709 298	106 416	70 850	-	4 573 716
Autres financements publics fléchés	48 065 145,88	20 050 843	13 786 373	9 825 558	15 735 536	107 463 456
Recettes propres fléchées	4 912 047,70	1 829 285	809 985	609 022	198 188	8 358 527
Dépenses sur recettes fléchées (c)	44 235 850	31 739 471	20 899 629	9 627 766	19 577 205	126 079 921
Personnel	11 793 654	10 749 022	8 130 848	5 063 419	7 388 553	43 125 497
AE=CP	11 793 654	10 749 022	8 130 848	5 063 419	7 388 553	43 125 497
Fonctionnement et intervention	7 670 667	7 304 740	6 443 910	4 250 816	11 547 753	37 217 885
AE	8 973 580	8 018 330	5 038 482	3 904 702	11 282 791	37 217 885
CP	7 670 667	7 304 740	6 443 910	4 250 816	11 547 753	37 217 885
Investissement	24 771 529	13 685 709	6 324 871	313 531	640 899	45 736 539
AE	34 897 480	7 383 474	2 751 862	192 710	511 012	45 736 539
CP	24 771 529	13 685 709	6 324 871	313 531	640 899	45 736 539
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	12 428 495	-9 150 045	- 6 196 855	877 663	- 3 643 480	- 5 684 222

En 2025, les prévisions budgétaires pour les opérations fléchées correspondent à 22 589 K€ de recettes et 31 739 K€ de dépenses, et donc à un solde budgétaire prévisionnel annuel négatif de 9 150 K€.

Ce tableau est à lire sur la pluri-annualité des opérations. En effet, les dépenses et les recettes d'une opération ne sont pas forcément prévues sur la même année, ainsi nous pouvons comprendre ces décalages sur chaque exercice. Le solde budgétaire sur les exercices antérieurs à N non dénouées est de +12 428 K€,



ces recettes comblent en partie les dépenses qui sont prévues sur les années N, N+1 et postérieures. Le solde budgétaire global des opérations fléchées fait ressortir la part d'autofinancement de l'URCA pour 5 684 K€, avec notamment l'opération de Roméo pour 1 M€ et le bâtiment Open Science Labz pour près de 4 M€.

3.6 Tableau des opérations pluriannuelles

Ce tableau met en évidence les opérations réalisées sur plusieurs années ainsi que les projets d'envergure se dénouant au cours d'une même année. Il présente des opérations qui pour certaines ont été programmées à partir de 2017 et pouvant aller jusqu'en 2030, pour un montant pluriannuel cumulé de 104 596 K€ répartis entre les opérations de Recherche, quelques opérations liées au PPI (Direction du Numérique et Direction du Patrimoine Immobilier), les PIA-France 2030 en formation et la CVEC.

Sur l'intégralité de ces opérations pluriannuelles, qu'elles soient fléchées ou globalisées, on constate des engagements pour 43 255 K€ en AE et 31 008 K€ en CP. En 2025, la prévision d'engagement s'élève à 23 972 K€, dont 14 990 K€ provenant d'opérations Recherche et 5 140 K€ des PIA-France 2030. Le reste à engager sur les exercices futurs s'élèvent donc à 37 369 K€.

L'URCA a été lauréate de plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir / France 2030. Ainsi on peut noter les projets suivants : NANOPHOT, BIOECO ACADEMY, PROMESS, DIVRESCA, FO6MED, CAMPUS CONNECTES, DEMETERE, EXEBIO, et les deux nouveaux FIBI et CHIMIE VERTE.

Dans le cadre du déploiement d'INFINOE, les tableaux liés aux opérations pluriannuelles rencontrent et rencontreront d'importantes modifications, notamment par suite d'un choix de rattachement ou non à un sous-groupe de programme de financement (Pfi) du Code de l'Education, mais également à la suite de la fiabilisation de la base de données SIFAC permettant de ressortir des informations sincères. En effet, la règle applicable pour les Pfi fléchés oblige de rattacher ces derniers au Code de l'Education, et ainsi ils ressortiront dans les tableaux 9 et 10, règle qui n'était pas applicable avant la mise en place d'INFINOE.

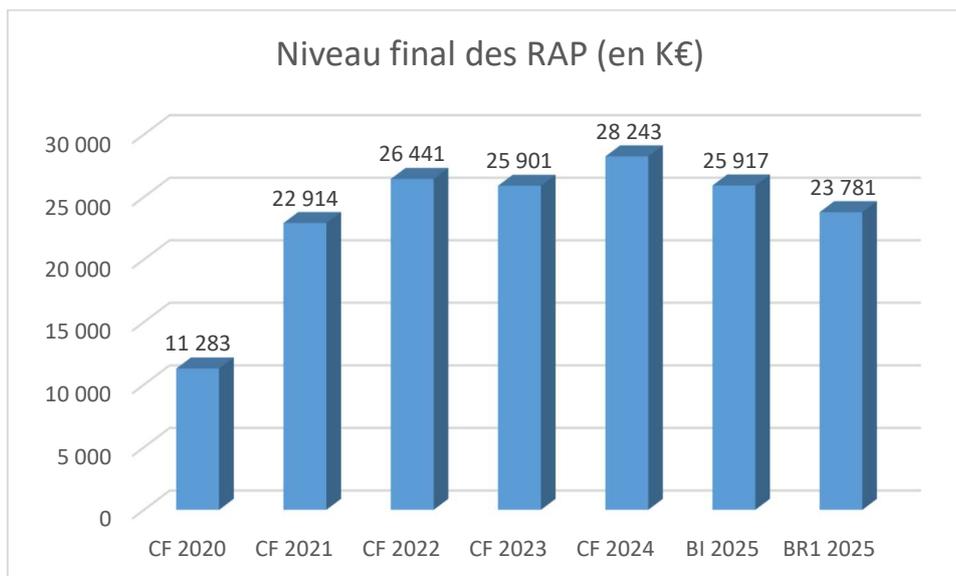
3.7 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre le solde budgétaire et le fonds de roulement. Ce dernier intègre les écritures d'inventaire citées supra, qui permettent de rattacher les recettes et dépenses au bon exercice.

Tableau 12 : Extrait du tableau de synthèse budgétaire et comptable

	Réalisé 2024	BI 2025	BR1 2025
Variation du fonds de roulement (1)	- 5 844 542	- 9 484 218	- 8 108 806
Opérations bilancielle non budgétaires (2)	1 000	- 200	- 200
Nouvel emprunt / remboursement de prêt	2 200		1 000
Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- 1 200	- 200	- 1 200
Cautionnements et dépôts			
Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires (3)	- 457 860	- 361 587	- 457 860
Variation des stocks	- 8 088	2 000	- 8 088
Charges sur créances irrécouvrables	- 536 744	- 428 036	- 536 744
Produits divers de gestion courante	86 973	64 449	86 973
Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (3)	-949 257	14 927 954	8 469 245
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-4 375 837	7 529 160	8 469 245
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	2 887 179	7 398 794	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-662 035		
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	1 201 437		
Solde budgétaire = 1 - 2 - 3	-4 438 426	-24 050 384	-16 119 991
Niveau initial de restes à payer	25 900 680	34 041 525	28 243 209
Variation des restes à payer	2 342 529	- 8 124 747	- 4 461 719
Niveau final de restes à payer	28 243 209	25 916 777	23 781 490

Graphique 13 : Niveau final des restes à payer (en €)



Les restes à payer (RAP) correspondent aux AE consommés (engagements juridiques) non soldés par un paiement. Ces derniers ont été réajustés au BR1 à la suite de la constatation du niveau final des RAP de l'exercice 2024 : 28 243 K€, et de la variation prévue entre les AE et les CP inscrits au BR : -4 462 K€. Ainsi le niveau final des RAP est porté à 23 781 K€.

Cette notion de restes à payer est importante car elle permet d'analyser la soutenabilité du budget sur le plan annuel mais également pluriannuel.

On constate sur ces cinq dernières années une augmentation de cet indicateur. Une sensibilisation a été effectuée auprès des différentes entités de l'URCA et un suivi trimestriel a été mis en place afin d'appréhender au mieux les RAP de l'année.

BUDGET ANNEXE DE LA FONDATION

La partie supra de la note présente les données de l'Université et de la SACD du réseau ESR. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le budget de la Fondation doit être présenté de façon séparée. Son budget est donc dorénavant présenté à la suite, en annexe du budget de l'Université. Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, le réseau ESR devra, selon le nouveau décret, être réintégré sous l'établissement.

1. Recettes

Pour rappel, les fonds propres de la Fondation universitaire détiennent 1 400 K€ de dotations consommables (dont 100 K€ d'origine publique), qui ont fait l'objet de recettes budgétaires sur les exercices 2017 à 2020. L'atterrissage de la trésorerie du réalisé 2024 s'élève à 774 K€.

Écart BR1 2025/ Réalisé 2024	Ecart BR1 2025 / BI 2025	BR1 2025	BI 2025	Réalisé 2024	
- 2 701	515	103 015	102 500	105 716	Recettes globalisées
- 2 701	515	103 015	102 500	105 716	Recettes propres
-	-	-			Recettes fléchées **
- 2 701	515	103 015	102 500	105 716	TOTAL DES RECETTES

La Fondation avait prévu au BI de percevoir divers dons au cours de l'année 2025 pour un montant total de 103 K€ soit -3 K€ par rapport à l'exercice 2024. Pour ce BR1 les recettes sont très légèrement revues à la hausse avec une augmentation de 515 € liés à divers dons. Depuis la mise à jour du site internet, les dons peuvent facilement être fléchés vers les composantes et formations de l'URCA.

2. Dépenses

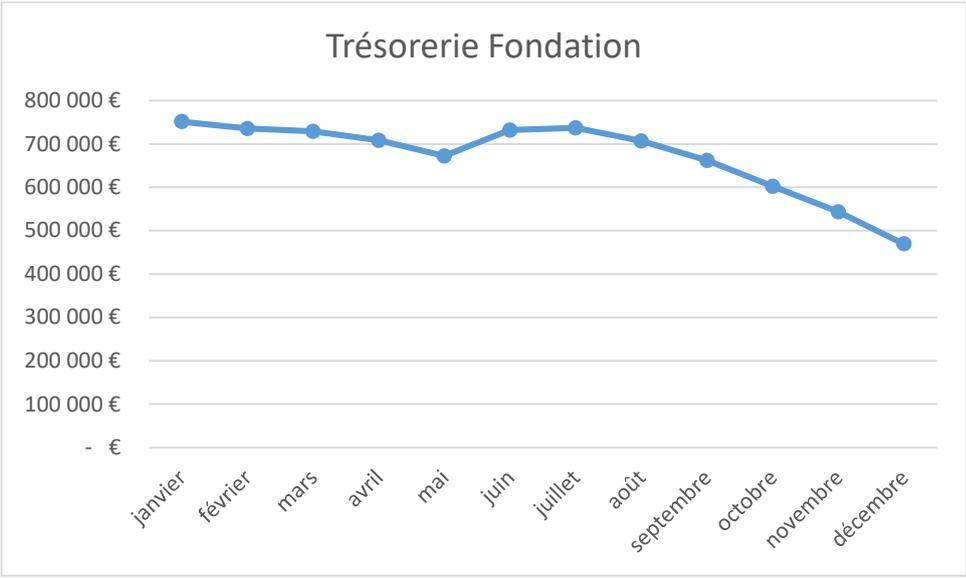
	Réalisé 2024		BI 2025		BR1 2025		Écart BR1 2025/ Réalisé 2024		Écart BR1 2025/ BI 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	45 849	45 849	103 708	103 708	122 703	122 703	76 854	76 854	18 995	18 995
Fonctionnement et intervention	100 996	81 212	228 684	258 684	254 199	284 199	153 203	202 987	25 515	25 515
Investissement	100 000	100 000	25 000	25 000	-	-	-100 000	-100 000	- 25 000	- 25 000
TOTAL DES DÉPENSES	246 845	227 061	357 392	387 392	376 902	406 902	130 057	179 841	19 510	19 510

En ce qui concerne les dépenses, ce BR1 prévoit une hausse globale des dépenses de +20 K€ par rapport au BI selon différents réajustements dans les 3 masses :

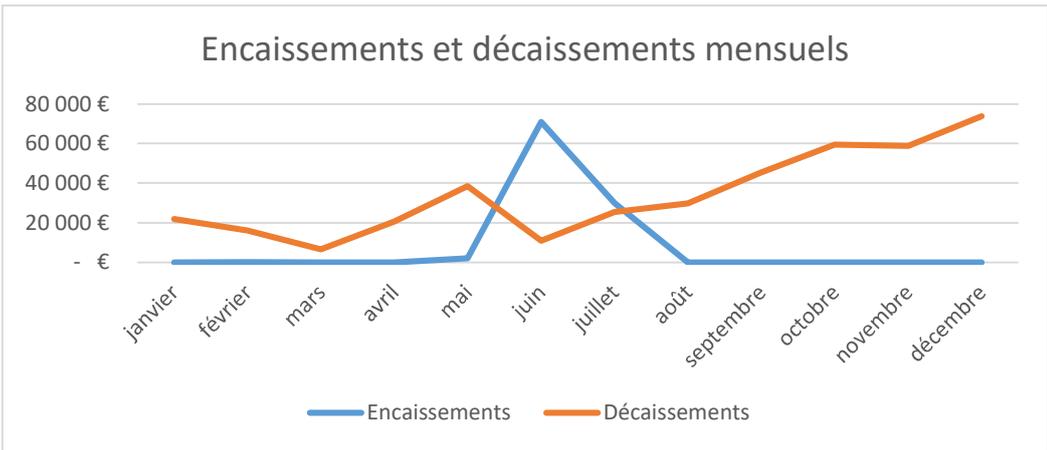
- +19 K€ pour le personnel, ce qui porte l'enveloppe à 123 K€ en AE et CP (contre 104 K€ en BI). Cette hausse permet de couvrir différents salaires dont celui du nouveau directeur qui sera désormais supporté à 100% par la Fondation contre 50% auparavant.
- +25,5 K€ pour le fonctionnement, ce qui porte l'enveloppe à 254 K€ en AE et 285 K€ en CP (contre 229 K€ en AE et 259 K€ CP en BI). Cette hausse résulte principalement d'un transfert de 25 K€ d'AE et CP d'investissement en fonctionnement pour les dépenses financées par le don de l'élève Franck DIARD. A cela, s'ajoute la légère augmentation de +515 € en AE et CP liée aux nouveaux dons.
- -25 K€ pour l'investissement. Comme indiqué précédemment, les 25 K€ d'investissement prévus au BI 25 sur financement de l'élève Franck DIARD sont en totalité basculés en fonctionnement.



Enfin, à la suite de la réalisation du compte financier 2024, on peut constater que les dépenses prévisionnelles de ce BR1 25 augmentent fortement par rapport au réalisé de 2024 avec +130 K€ en AE et +180 K€ en CP. En effet, si les BI et BR1 2025 ne prévoient pas d'investissement (-100 K€ par rapport au réalisé 2024), les dépenses de personnel augmentent de 76 K€ avec la prise en charge du salaire du directeur de la Fondation qui passe de 50% à 100% et la prise en charge de deux demi-allocations doctorales. Enfin, la prévision des dépenses de fonctionnement est supérieure de 153 K€ en AE et de 203 K€ en CP. En effet, si le don Franck Diard (100 K€) n'a pu être mis en œuvre dans sa totalité en 2024, il est prévu qu'il le soit en 2025. A cela, s'ajoute le financement de diverses opérations pour 100 K€ à la suite de l'appel à projets 2025.



La variation de la trésorerie de ce BR1 est revue en tenant compte de l'arrivée du nouveau directeur prévue durant l'été 2025 ; période de l'année qui voit également son activité ralentie chaque année.

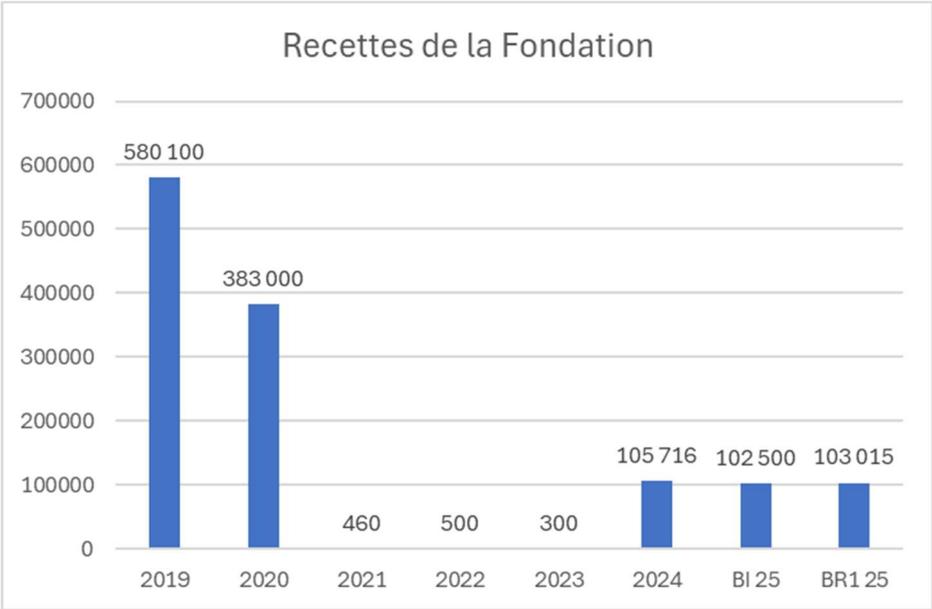


Le rythme des décaissements est lié à la réalisation des actions mises en place par la Fondation.

Les encaissements n'ont pas de régularité particulière puisqu'ils sont liés aux versements des dons.



Pour information, voici un rappel des recettes depuis 2019 :



Et les dépenses depuis 2019 :

